

Regard Jeune

Analyses politiques
sur la Côte d'Ivoire

- **GOVERNANCE LOCALE**

La lutte contre l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire

- **L'IDÉALISME**

Un moteur pour surmonter les faiblesses systémiques de la participation politique des jeunes?

- **MÉDIAS SOCIAUX**

Quelles influences sur la démocratie en Côte d'Ivoire?

- **LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ACCORDS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX**

L'exemple de l'accord de partenariat économique entre la CEDEAO et l'UE

Préface

En Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup d'autres pays dans le monde, les jeunes peinent à s'intégrer dans le discours politique et journalistique national. La Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire s'engage depuis longtemps pour former et aider les jeunes leaders de demain à se faire une place dans la politique. Mais cette faible représentation de la jeunesse ne touche pas seulement la politique : dans l'économie, la science et également dans le journalisme, il manque des jeunes.

Il est pourtant important d'écouter les voix de la jeunesse, car les jeunes constituent la majeure partie de la population ivoirienne et représentent donc l'avenir du pays. Laisser la jeunesse s'exprimer permet également de faire souffler un vent nouveau sur les débats traditionnels et de découvrir de nouvelles perspectives, leurs perspectives. C'est dans cet objectif que la Friedrich-Ebert-Stiftung publie dans ce format semestriel, quatre études rédigées par des jeunes ivoiriens et des jeunes allemands. En donnant la plume à ces jeunes de différents horizons, la Fondation offre un regard jeune sur des thèmes socio-politiques en Côte d'Ivoire, tout en apportant à ces enjeux, des perspectives internationales. Ces textes ont été écrits par des jeunes pour des jeunes souhaitant sortir des sentiers battus et qui sont curieux d'en apprendre plus sur la situation socio-politique de leur pays sous l'angle de leur génération.

Les auteurs ont travaillé sur des sujets très variés, mais tous en rapport avec la société, la politique et l'économie ivoiriennes. Les études répondent aux exigences d'études scientifiques, tout en adoptant un style journalistique et divertissant pour le lecteur. Chaque étude est ponctuée de recommandations pour les politiques, la société civile et la vie privée, que les auteurs ont tirées lors de leurs analyses.

Cette première édition présente tout d'abord une étude sur les enjeux de l'orpaillage clandestin pour la gouvernance au niveau local. En explorant les causes sociales, économiques et politiques de l'orpaillage clandestin ainsi que ses risques, l'auteure propose des recommandations pour une bonne gouvernance locale, efficiente, intégrée et inclusive. Dans le deuxième texte, l'auteure a cherché à identifier les raisons de la faible participation des jeunes dans la politique ivoirienne, en analysant notamment le rapport entre la motivation des jeunes à s'engager en politique et des concepts comme l'idéalisme et « Waiting for adulthood ».

L'auteur de la troisième étude s'est intéressé à un sujet très actuel : l'influence des médias sociaux sur la démocratie en Côte d'Ivoire. En relevant les chances et les risques qui découlent de l'importance émergente des médias sociaux pour les nouvelles générations, il propose des recommandations aux internautes, mais aussi aux politiques et aux organisations de la société civile.

Le dernier article étudie l'influence des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire, en prenant à titre d'exemple les négociations pour l'accord de partenariat économique entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Européenne. Après avoir consulté différentes organisations de la société civile ivoirienne, l'auteure expose son analyse des implications de la société civile sur le processus de négociation.

Bonne lecture.

Thilo SCHÖNE

Représentant Résident

**Bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung
(FES) Côte d'Ivoire**



SOMMAIRE

La gouvernance locale dans la lutte contre l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire

P4

L'idéalisme – un moteur pour surmonter les faiblesses systémiques de la participation politique des jeunes?

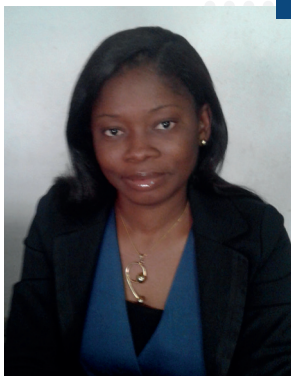
P13

Quelles influences des **médias sociaux** sur la démocratie en Côte d'Ivoire

P20

La société civile et les accords commerciaux internationaux - L'exemple de l'accord de partenariat économique entre la CEDEAO et l'UE

P30



Kouakou Aya Prisila épouse N'Guessan est une défenseuse des droits de l'homme. Passionnée de l'action humanitaire, elle s'est toujours mise au service des autres à travers plusieurs bénévolats effectués dans diverses ONG. Juriste, Mme N'Guessan est aussi titulaire d'un diplôme de master en Droits de l'Homme et action humanitaire obtenu au Centre d'Action et de Recherche pour la Paix (CERAP), en Côte d'Ivoire. Après son stage effectué à la Friedrich-Ebert-Stiftung, Mme N'Guessan est à ce jour, chargée de mission plaidoyer droits de l'homme au sein de l'ONG Espace Confiance.

La gouvernance locale dans la lutte contre l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire

Introduction

Le sous-sol ivoirien est riche en ressources minières et énergétiques. Cependant, depuis son indépendance, l'économie de la Côte d'Ivoire s'est toujours reposée sur l'agriculture. Ce qui lui a permis d'être comptée parmi les économies les plus performantes de la région ouest-africaine. Face aux défis de la mondialisation et de la nécessité d'une bonne gouvernance, un souci de diversifier ses ressources économiques s'impose. C'est dans ce sens que depuis près d'une décennie, la Côte d'Ivoire a décidé d'exploiter le secteur minier. L'activité minière est aujourd'hui en très nette hausse en Côte d'Ivoire. Les statistiques ont montré que ce secteur constitue aujourd'hui 27% du produit intérieur brut (PIB) et est également source de plusieurs emplois directs et indirects¹. Les ressources minières de la Côte d'Ivoire sont multiples et diverses : ce sont le diamant, l'or, le fer, le manganèse, le cuivre, la bauxite et le nickel. De toutes ces ressources, seuls l'or et le manganèse s'exploitent de manière industrielle.

En plus, l'exploitation de l'or est actuellement la plus répandue. Cette situation s'explique par la multiplicité de ce minerai jaune sous toute l'étendue du territoire. Selon, le Ministre de l'industrie et des mines, « il y a de l'or partout en

Côte d'Ivoire² ». Cette multiplicité de l'or sous tout le sous-sol ivoirien attire les exploitants clandestins et crée un désordre dans le secteur.

L'orpaillage est en réalité défini comme la recherche et l'exploitation artisanale de l'or dans les rivières aurifères. C'est une activité légale dont les dispositions sont prévues par le Chapitre 2 du titre IV du code minier ivoirien. Sa clandestinité relève de sa non-conformité aux procédures légales d'autorisations prévues par l'article 05 du code minier et de sa pratique en dehors des règles du métier en utilisant les produits prohibés par la loi minière. En Côte d'Ivoire, l'orpaillage clandestin est en perpétuelle évolution sur toute l'étendue du territoire national. Elle représente une sérieuse menace pour la population locale et pour l'environnement car elle se fait de manière artisanale et les produits chimiques utilisés sont nuisibles à la vie humaine et à la nature.

Face aux conséquences désastreuses de cette activité, le gouvernement a adopté en octobre 2013, un programme triennal (2013-2016) de rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire. Le programme national de rationalisation de

¹ Communiqué du gouvernement ivoirien publié par Jeune Afrique le 11 Mars 2016 à 17h13.

² Le Ministre de l'industrie et des mines : M. Jean-Claude Brou : L'invité de la rédaction du quotidien Fraternité Matin du vendredi 10 novembre 2017

l'orpaillage avait pour objectif d'assainir, d'organiser et d'encadrer l'activité d'orpaillage pour qu'elle soit à court terme une activité formelle légale, et respectueuse des règles du métier et de l'environnement physique et social. Le programme a été défini en quatre volets qui sont la sensibilisation, la fermeture des sites clandestins, la formalisation du secteur et la formation des orpailleurs sur les bonnes pratiques de l'artisanat minier³. Ce programme a effectivement démarré en 2014 par la sensibilisation de tous les acteurs, notamment les communautés, les chefferies traditionnelles, les entreprises et tout individu intéressé par cette activité et l'installation des comités locaux. Ensuite, il y a eu le déguerpissement des sites clandestins, dont 150 en 2015 suivis de la délivrance des autorisations d'exploitations minières artisanales aux petites unités artisanales⁴.

De ce qui précède, nous dirons que l'Etat a une ferme volonté d'assainir le secteur minier. Cependant, trois années plus tard, en 2017, nous remarquons que le phénomène de l'orpaillage clandestin continue de prendre de l'ampleur. En fin 2016, le ministère des mines dénombrait 185 sites d'orpaillages clandestins, dont 142 anciens sites recolonisés et 47 nouveaux⁵. Aujourd'hui, en 2017, ce chiffre est passé à plus de 650 sites clandestins⁶. Cette situation devient de plus en plus alarmante et semble être une gangrène pour le gouvernement et pour la Côte d'Ivoire entière.

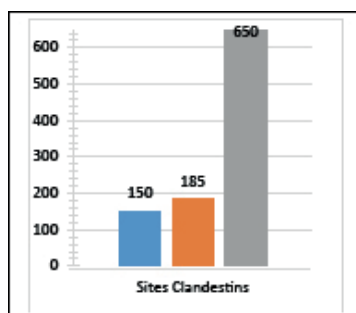


Figure 1 : Nombre des Sites Clandestins

L'avancée de l'orpaillage clandestin, malgré les différents efforts étatiques montre que certains aspects importants n'ont pas été pris en compte dans cette lutte, notamment la population locale. C'est pourquoi, cette étude est menée pour susciter des débats et des pistes de réflexions sur la question suivante : *Quelle est la contribution de la population locale dans la lutte contre l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire ?*

L'étude se déroulera en trois séquences qui verront de prime abord, les définitions et le cadre normatif de conception de la gouvernance locale dans le secteur de l'orpaillage en Côte d'Ivoire. Ensuite, les facteurs qui favorisent l'expansion de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire et enfin, les conséquences de l'orpaillage clandestin suivies des recommandations.

La gouvernance locale : un concept à plusieurs définitions

La gouvernance locale est une branche de la gouvernance. La notion de «gouvernance» tire ses origines du verbe grec *kubernân* qui signifie «*piloter un navire ou un char*».

Ce terme fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes. Il donne ainsi naissance au verbe Latin *gubernare*, ayant les significations similaires et qui, par le biais de ses dérivés, dont *gubernantia*, a lui-même engendré de nombreux termes dans plusieurs langues.

Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit la gouvernance comme «*L'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux(...)* La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation et la responsabilité, par l'efficacité et l'équité»⁷.

Toutefois, la gouvernance se distingue aussi du gouvernement. Le gouvernement est défini comme le fait de diriger les affaires publiques d'un pays conformément à la législation qui y est inscrite et selon l'orientation politique générale de ce pays. Contrairement à la gouvernance dont la gestion se fait de manière consensuelle, le gouvernement est dirigé par une autorité immuable régie par la loi et l'Etat.

Aujourd'hui, de nouveaux usages de la notion de gouvernance émergent dans le monde anglo-saxon où l'on a distingué la gouvernance publique et la gouvernance d'entreprise, de la gouvernance locale.

Faisant l'objet de plusieurs définitions selon la conception de chaque organisation internationale, la gouvernance publique peut désigner de manière synthétique une notion vaste qui couvre tous les aspects de la conduite des affaires publiques, y compris les politiques économiques et le cadre réglementaire⁸. De cette définition, il ressort que la gouvernance publique est un élément clé des politiques et des réformes en faveur de la réduction de la pauvreté, de la démocratisation et de la sécurité mondiale.

Quant à la gouvernance d'entreprise, elle se définit comme l'ensemble de mesures organisationnelles qui ont pour effet de guider les décisions des dirigeants et délimiter leurs pouvoirs. Cette définition standard de la gouvernance d'entreprise repose sur la défense des intérêts des actionnaires⁹.

De ce qui précède, il ressort que les deux types de gouvernances définis ont chacun un champ d'action précis, notamment l'action publique et l'action économique. Qu'en est-il de la gouvernance locale ?

La gouvernance locale a fait l'objet de plusieurs définitions.

³ Afrikipresse : Le ministre ivoirien de l'Industrie et des Mines, Jean-Claude Brou, lors d'une conférence de presse le jeudi 3 août 2017, au sortir d'un déjeuner d'échange avec les opérateurs économiques du secteur minier.

⁴ <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/26/9998-cote-divoire-la-lutte-sans-fin-contre-lorpaillage-clandestin-9998> consulté le 20 novembre 2017.

⁵ *Frat Mat Info*: Le bilan des récents acquis du programme national triennal 2013-2016 de rationalisation de l'orpaillage présenté par le ministre Jean-Claude Brou, lors d'un séminaire, le jeudi 15 juin 2017 à l'hôtel président de Yamoussoukro.

⁶ Le Ministre de l'Industrie et des mines : M. Jean-Claude Brou : L'invité de la rédaction du quotidien *Fraternité Matin* du vendredi 10 novembre 2017.

⁷ PNUD: La conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable », 1997.

⁸ Définition de la FMI de la notion de gouvernance publique

⁹ Darine BAKKOUR, Etude et Synthèses, « Un essai de définition du concept de gouvernance », ES n°2013-05. In LAMETA : Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée. UMR : Unité Mixte de Recherche.

Cependant deux seraient retenues. La première est celle de l'économiste Bernard Pecqueur qui, dans ses travaux sur le développement local, définit la gouvernance locale comme « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »¹⁰. Cette conception de la gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre les agents productifs et les institutions locales. Il s'agit ainsi d'un ensemble de moyens par lesquels les individus et les institutions publiques et privées, gèrent leurs affaires locales.

La seconde définition à la fois suffisamment englobante et relativement précise de la gouvernance locale est proposée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour lui, la gouvernance locale est « *un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local. Une bonne gouvernance locale est fondée sur plusieurs piliers : la participation citoyenne, des partenariats entre des acteurs clés à l'échelon local, la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des sources d'informations multiples, des institutions de recevabilité et une orientation en priorité et en faveur des pauvres* »¹¹.

La gouvernance locale, telle que définie ici, repose sur les capacités des communautés à diriger leur localité et à gérer leurs ressources. Elle implique que les populations ne sont pas seulement l'objet d'une décision ou d'une solution en bout de piste concernant leur localité, mais sont partie intégrante de la décision et de la solution. C'est pourquoi, la dernière conception de la gouvernance locale semble plus utile car elle définit le processus participatif et l'action locale comme paramètre essentiel au développement local.

La gouvernance locale met l'accent sur la nécessité de s'affranchir de l'étroit cadre juridique. Elle cherche à inclure les multiples relations formelles et informelles qui prévalent entre les différents acteurs du développement (par ex. l'autorité locale, le secteur privé, les associations, les bureaux déconcentrés, les OSC) et qui façonnent et influencent le rendement et l'efficacité des systèmes administratifs et politiques à l'échelon local et régional.

De ce qui précède, il ressort que la gouvernance locale s'impose comme construit social pluridimensionnel et elle est conçue dans un contexte favorable à l'innovation sociétale et au dynamisme de développement local durable.

La gouvernance locale : une innovation sociétale pour un développement local durable.

Il existe plusieurs conceptions du développement local durable.

Cependant, celle qui sera retenue se révèle comme « *un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements* »¹².

Cette conception du développement local durable repose sur la participation de la population à la construction de son environnement et de la primauté des personnes sur les institutions. Dans cet esprit participatif, la population est soucieuse du bien-être de son environnement et de ses pairs. Elle participe donc à son développement de manière durable. La gouvernance locale dans ce cas met la population au centre des décisions et actions concernant sa communauté et les institutions jouent le rôle d'intermédiation.

L'Etat devient alors l'élément régulateur, arbitre et incitateur dans cette nouvelle approche basée sur la participation citoyenne. La gouvernance locale, telle que définie devient donc un critère de la démocratie et de la bonne gouvernance¹³. Cependant, elle semble inexistante dans les habitudes ivoiriennes face aux désordres que connaît le secteur minier, notamment le cas de l'orpaillage.

La gouvernance locale, un concept inexistant dans les habitudes ivoiriennes : cas de l'orpaillage.

En Côte d'Ivoire, la gouvernance locale est prévue par la Constitution de 2016 en son article 175. Cet article délègue des pouvoirs aux rois et chefs traditionnels pour la gestion de leurs localités. Il s'agit de :

« *La valorisation des us et coutumes, la promotion des idéaux de paix et de développement, de la cohésion sociale, du règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et les communautés et la participation à l'administration du territoire, dans les conditions prévues par la loi* ».

¹⁰ Pecqueur (B.), Le développement local, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000.

¹¹ PNUD 2004.

¹² Groupe d'étude sur le développement local de Montréal lors du sommet le mardi 9 avril 2002, Animé par Monsieur Paul Prévost, spécialiste en développement local et attaché à l'Université de Sherbrooke.

¹³ PNUD, 1997

Malgré ces attributions constitutionnelles formelles, la gouvernance locale en Côte d'Ivoire ne semble pas être effective dans la pratique. En réalité, les populations locales ne se sentent pas impliquées dans les décisions prises par l'Etat relativement à leur localité. Ce qui crée parfois l'échec des programmes communautaires initiés par le gouvernement, tel que le programme de rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire.

Ce programme initié en 2013 sur une période de trois années pour assainir, organiser et encadrer l'activité de l'orpaillage en Côte d'Ivoire n'a pas atteint ses objectifs. Ceci s'explique par le fait qu'après l'opération de déguerpissement et de fermeture des sites clandestins initiés par le gouvernement, l'on constate une naissance croissante de nouveaux sites clandestins avec une recolonisation des anciens sites déguerpis. Cette situation suscite des réflexions sur les facteurs qui favorisent l'expansion de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire.

L'expansion de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire : les facteurs explicatifs.

Par facteurs explicatifs, l'on doit comprendre les différents phénomènes qui influencent l'expansion de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire. Ces phénomènes sont à la fois sociaux, économiques et politiques. Les raisons sociales de l'expansion de l'orpaillage clandestin se résument en ces points :

1. Le sentiment de légitimité du propriétaire terrien d'offrir sa terre à qui il veut moyennant un coût.

Lors des investigations, dans les zones minières, l'un des interlocuteurs affirme ceci :

« Je ne sais pas pourquoi, quelqu'un qui veut prendre ma terre pour enlever l'or et me donner en retour de l'argent est mauvais. En tout cas, moi il m'arrange parce que quand l'Etat est dedans, moi je ne gagne pas beaucoup et ça ne m'arrange pas ».

Cette affirmation montre que plusieurs propriétaires terriens offrent leurs terres de manières illégales pour être exploitées moyennant un coût qu'ils se partagent entre eux, car pour eux, l'intervention de l'Etat ne satisfait pas à leurs intérêts personnels. Cette situation crée une confusion entre la légitimité et la légalité, entre le droit de propriété foncière et le droit minier. Cela montre aussi qu'il y a un souci d'ignorance de la loi au niveau des populations locales. Les propriétaires terriens ont des droits légitimes sur leurs terres. Cependant, l'article 3 du Code Minier affirme que

l'Etat est le propriétaire de « toutes les substances minérales, toutes les eaux minérales et tous les gîtes géothermiques contenus dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales, la zone économique exclusive et sur le plateau continental ainsi que son extension au-delà de deux cent mille marins jusqu'aux limites conventionnelles internationalement reconnues de la Côte d'Ivoire ». De ce qui précède, nous dirons qu'il y a une primauté du droit minier sur le droit foncier. D'où une compréhension de ce fait par les habitants est nécessaire. L'orpaillage clandestin s'explique également par la diversité des acteurs fortement caractérisés par les migrants et les autochtones.

2. La diversité des acteurs fortement dominés par les migrants et les autochtones.

L'arrivée des migrants, à majorité burkinabés et maliens dans les localités minières a été un poids non négligeable de l'expansion illicite de ce secteur. Comme le dit l'Abidjanaise, la Côte d'Ivoire est un pays hospitalier. C'est dans ce sens que depuis l'indépendance, le premier Président Félix Houphouët-Boigny a favorisé l'immigration en Côte d'Ivoire. Ces migrants, venus à majorité des pays limitrophes notamment la Guinée Conakry, le Ghana, le Mali et le Burkina Faso, ont immigré avec leur savoir-faire. La forte présence des burkinabés et maliens dans l'orpaillage s'explique par la longue tradition de leurs pays avec ce minerai jaune. Pour certains orpailleurs burkinabés, ce métier est leur seul savoir-faire. C'était leur métier depuis leur pays d'origine et ils l'ont exporté en Côte d'Ivoire.

Outre les migrants qui sont considérés comme les acteurs principaux, il existe aussi des acteurs secondaires qui sont essentiellement constitués des jeunes issus de la population locale. La population locale est composée à majorité des jeunes autochtones et ils participent activement à l'expansion de ce fléau. La participation des jeunes constitue une force de résistance aux différentes répressions étatiques. Ces jeunes ne disposent pas d'outils d'extractions, mais ils s'associent aux migrants burkinabés, maliens et guinéens qu'ils considèrent comme des professionnels car ils ont plus d'expériences en la matière. Selon un leader communautaire « On ne peut pas chasser les migrants clandestins parce que nos enfants aussi travaillent avec eux ». Cette situation montre que le pouvoir des structures locales est une garantie de la persistance malgré les récurrentes mesures étatiques d'interdiction et de répression.

En plus des raisons sociales, l'orpaillage clandestin est aussi favorisé par des facteurs économiques.

3. La seule raison économique de l'expansion de l'orpaillage clandestin est la facilité de la commercialisation du minerai et sa rentabilité.

Contrairement aux autres ressources minières (le manganèse, le nickel et la bauxite) l'or est facilement commercialisable et très rentable. Les jeunes autochtones qui participent à l'activité de l'orpaillage sont à majorité des élèves et des paysans. Lors des investigations, certains ont justifié leur participation par des pressions familiales et d'autres, par la faible rentabilité des cultures agricoles. La plupart des populations locales avaient pour activité principale l'agriculture.

L'activité de l'orpaillage a commencé avec l'arrivée des migrants. Certains jeunes issus de familles démunies subissent la pression de leurs parents pour intégrer cette nouvelle activité qui, pour eux, est florissante pour leur localité.

Selon d'autres jeunes, l'or leur procure de l'argent facile et rapide. Ils l'expriment en ces mots : « *Mon groupe et moi gagnons 100 mille ou 200 mille par jour parce que 1 gramme fait 10 mille francs. Il y a des gens qui viennent peser et acheter l'or chaque jour. Or avec les champs, il faut attendre au moins trois à six mois pour pouvoir récolter quelque chose et ce n'est même pas sûr que tu aies cette somme. Avec cet argent, nous payons nos documents à l'école aussi et on aide nos parents* ».

De ce qui précède, il ressort que l'aspect économique de l'or est une raison sans précédent de son intérêt populaire. Cela semble profiter à tout le monde. Selon, l'un des interlocuteurs migrants, 25% de la recette journalière est versée au chef du village. Ceci montre que l'activité de l'orpaillage clandestin est en réalité astucieusement structurée par la population locale notamment, les autorités traditionnelles et les jeunes autochtones.

Les facteurs politiques explicatifs de l'explosion de l'orpaillage clandestin sont d'une part, les coûts et les longues procédures administratives qui découragent la population locale et d'autre part, la faiblesse de l'autorité des chefs traditionnels.

4. Les longues procédures administratives découragent les acteurs à la légalité

Dans certaines localités, les migrants et jeunes autochtones s'associent pour acheter les outils de travail et se partagent le gain. Ces associations semblent solides et bien déterminées à oeuvrer ensemble.

Lors des investigations, l'un des représentants de cette association avoue qu'ils sont intéressés à entrer dans la légalité, cependant, ils sont découragés par les coûts et les longues procédures d'obtention des autorisations. C'est pourquoi,

ils préfèrent travailler dans la clandestinité. « *Si l'Etat accepte de diminuer les taxes et simplifie les procédures d'obtention des autorisations, nous allons accepter de travailler dans le droit chemin* ». A-t-il conclu. A ces raisons, s'ajoute :

a - La faiblesse de l'autorité traditionnelle face à ce phénomène

Le système politique traditionnel baoulé est fondé sur un système de chefferies de tribus, dans lequel priment les rapports de parenté pour la distribution des richesses et du pouvoir. Dans certains villages, le chef est choisi dans la lignée des ancêtres fondateurs du village. Le chef est chargé de régler les différends entre les villageois et veille au bon fonctionnement du village. Face au phénomène de l'orpaillage clandestin, certains chefs de village affirment être « *impuissant* » car ne disposant d'aucun pouvoir de répression. La seule action qu'ils sont capables de mener contre ce fléau est la sensibilisation. Dans certaines localités, le chef de village est parfois ignoré par les chefs de terres qui offrent leurs terres aux orpailleurs sans son autorisation préalable. Face aux jeunes, certains lui réclament de l'argent en contrepartie de la cessation de l'activité. « *Après le déguerpissement des sites clandestins par les autorités étatiques, les jeunes du village sont les premiers à se cotiser pour faire la reconquête* », affirme le chef du village d'une localité minière.

b - A ces difficultés du chef de village, s'ajoute la corruption de certains officiels.

L'or est un minerai intrinsèquement précieux au regard de sa rentabilité économique. C'est à juste titre qu'il est objet de plusieurs convoitises, même par certains officiels. Les différentes investigations menées sur les facteurs explicatifs de l'expansion de cette activité illégale a laissé transparaître la corruption de certains officiels. Il s'agit de certains administrateurs d'Etat qui sont plus proches des populations locales et des sites miniers. Ces administrateurs attribuent de « *fausses autorisations* » à certains exploitants moyennant un coût qu'ils diffusent entre eux sans informer le chef de la communauté. Ce dernier est souvent informé au dernier moment par un constat qu'il fait lui-même de l'exercice de l'activité dans sa localité. Face à une telle situation, le chef ne dispose d'aucun moyen de refus ou de revendication. Ce qui montre qu'il n'y a pas une chaîne de suivi dans ce secteur. Le système est entaché par ses propres maillons.

En somme, l'expansion de l'orpaillage illicite s'explique par l'implication significative de la population locale dans cette activité. Cependant, il faut souligner la participation de certains officiels corrompus. Toutes ces situations affaiblissent l'autorité du chef de village qui est obligé de se rallier au risque de perdre sa légitimité et de tourner au ridicule. Pourtant, l'orpaillage clandestin a des conséquences non négligeables sur la communauté et son environnement.

Les conséquences désastreuses de l'orpaillage clandestin

Environnement	La perte en vie humaine et naturelle
Education	La déscolarisation et le travail des enfants
Agriculture	La baisse des récoltes agricoles et la cherté de la vie.
Communauté	Les conflits entre les villageois eux-mêmes et avec les orpailleurs
Economie	Développement individuel au détriment du développement communautaire ; Conditions de vie précaire des orpailleurs clandestins.

Figure 2: Les conséquences de l'orpaillage clandestin

L'orpaillage clandestin a des conséquences néfastes aussi bien sur la société que sur l'environnement local. Ces conséquences se résument en ces points :

- La perte en vie humaine et naturelle

L'orpaillage clandestin tue aussi bien les hommes que l'environnement. Selon certains chefs traditionnels, la soif de gagner plus d'argent pousse les orpailleurs clandestins à travailler pendant la nuit. Ce qui provoque plusieurs pertes en vie humaine dues à l'effondrement des terres. L'orpaillage clandestin détruit également l'environnement par l'utilisation des produits toxiques et la non-remise en état des terres détruites à cet effet. Aujourd'hui, le fleuve Bandama est pollué suite aux produits toxiques utilisés par les orpailleurs qui vont y laver l'or. L'eau est devenue toxique pour les habitants et ils en souffrent.

- La déscolarisation et le travail des enfants

L'orpaillage clandestin a entraîné la déscolarisation de plusieurs enfants. La plupart des enfants ont arrêté les études pour s'intéresser à l'orpaillage clandestin qu'ils trouvent rentable. Selon le chef d'une localité minière, certains élèves, notamment les enfants vont sur les sites sans l'autorisation de leurs parents. Il l'affirme en ces mots : *« Les enfants quittent leurs maisons avec des tenues scolaires faisant croire qu'ils s'en vont à l'école alors qu'en réalité, ils ont une deuxième tenue dans le sac. Quand ils sortent du village, ils changent de vêtements et se dirigent vers les sites clandestins. Ils vont aider les laveurs en puisant l'eau du fleuve et en leur passant certains outils légers nécessaires à la réalisation de l'activité. A la fin de la journée, ces enfants rentrent à la maison avec au moins 5 mille francs comme gain ».*

Cette situation montre les effets de l'orpaillage clandestin sur l'éducation. Cela constitue également une alerte non négligeable pour l'avenir de la Côte d'Ivoire. Il faut y ajouter :

- La baisse des récoltes agricoles et la cherté de la vie

Depuis l'arrivée de l'orpaillage clandestin, les localités au départ agricoles, souffrent d'une pénurie de bras valides. En effet, les jeunes préfèrent se consacrer à l'orpaillage clandestin au détriment des travaux champêtres. Ils restent donc les personnes du troisième âge qui n'ont pas assez de forces pour supporter les travaux champêtres. Cette faiblesse de la main d'œuvre valide se répercute sur les récoltes qui deviennent très faibles. La population est donc obligée d'importer les vivres des localités voisines et cela crée la cherté de la vie dans la localité.

- Les conflits entre les villageois eux-mêmes et avec les orpailleurs

L'orpaillage clandestin crée des conflits entre les villageois : entre le chef de village et les chefs de terres, entre les orpailleurs migrants et les jeunes autochtones. Entre le propriétaire terrien et l'exploitant illégal. En réalité, les chefs de terres cèdent quelques fois leurs terres aux orpailleurs clandestins sans une autorisation préalable du chef de village. Cette situation est parfois source de conflits entre ces deux personnalités fortes du village. A l'instar du chef de village et des chefs de terres, les jeunes du village et les migrants se disputent très souvent pour le partage des gains issus de leur activité clandestine. Selon eux, les migrants ont des outils plus sophistiqués et découvrent facilement l'or que les autochtones. C'est pourquoi, ils s'associent à eux pour travailler.

Mais lors du partage des gains, les jeunes autochtones se sentent lésés et cela crée souvent des conflits entre eux. Les conflits naissent parfois entre les propriétaires terriens et les orpailleurs clandestins qui ne respectent pas ce qui a été préétabli entre eux, relativement à la somme d'argent à verser.

- Développement individuel au détriment du développement communautaire

L'orpaillage clandestin enrichit seulement l'orpilleur et le chef de terre. La communauté n'en bénéficie pas réellement. Contrairement aux orpailleurs légaux qui établissent un protocole d'accord pour le développement du village, les orpailleurs clandestins ne participent pas au développement du village. Les gains obtenus de leur activité illicite ne servent qu'à eux et leur petite famille.

- Les conditions de vie précaire des orpailleurs clandestins.

Les orpailleurs clandestins vivent très souvent dans des conditions très précaires dues aux mauvaises conditions de travail. Certains meurent de maladies infectieuses provoquées par les conditions de travail précaires et difficiles. En réalité, la plupart des orpailleurs clandestins travaillent pour un supérieur qu'ils appellent communément « *patron* ». Le « *patron* » ne participe pas à l'activité d'extraction, mais il vient chaque fin de journée pour faire les comptes et vendre le minerai. Il bénéficie de la plus grande partie du gain car c'est lui qui va en retour payer ces travailleurs c'est-à-dire ceux qui ont participé à l'extraction. Ceci montre une structuration forte de cette activité illicite dont la chaîne est constituée de plusieurs acteurs, vivant en grande partie dans la clandestinité.

Au vu de ses conséquences irrévocables, il sera conclu que l'activité de l'orpaillage clandestin ne profite réellement à personne. Elle est nuisible aussi bien pour la population locale, que pour l'orpailleur lui-même. C'est pourquoi, des recommandations sont proposées pour une bonne gouvernance locale, efficace, intégrée et inclusive.

Des recommandations pour une bonne gouvernance locale, efficiente, intégrée et inclusive

Malgré les efforts du gouvernement d'assainir le secteur minier, l'orpaillage clandestin continue d'évoluer. C'est pourquoi, le gouvernement devrait réviser le programme national de rationalisation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire en y intégrant une participation active de la population locale. Le rôle de la population locale doit être au-delà de la sensibilisation. Il faudrait :

- Réviser la composition et le fonctionnement des comités locaux en y intégrant en plus des acteurs existants, les leaders communautaires, et surtout les chefs de terres, les chefs de village et même des orpailleurs clandestins car ils sont les premiers responsables de cette illégalité. Ce comité aura pour mission de réfléchir et trouver lui même les bonnes stratégies de lutte contre l'orpaillage clandestin dans leur localité. Dans ce cas, l'Etat jouera le rôle de régulateur et de guide, en donnant les moyens à la population locale pour agir.

- En outre, au lieu de déguerpier et fermer les sites clandestins, l'Etat pourrait plutôt recenser les orpailleurs clandestins, les encadrer, les suivre et les aider à arriver à la légalité.

- L'Etat y gagnerait plus et cela est possible en créant des couloirs d'exploitations artisanales ou en leur concédant des parcelles négociées sur les permis de l'Etat ou des industries. Ce suivi pourra permettre d'éviter l'utilisation de produits non commodes à l'activité et aussi contribuer à la croissance de l'économie ivoirienne et au développement local.

- Par ailleurs, l'Etat devrait alléger les coûts et les procédures de demande d'autorisation en imposant aux orpailleurs de petites taxes. Il devrait également simplifier la procédure de la demande d'autorisation.

- En plus de la sensibilisation, les populations locales devraient être associées à la prise de décision concernant leur localité en organisant par exemple, une pétition pour recueillir leurs propositions pour un programme de rationalisation intégré et inclusif pouvant éradiquer efficacement ce fléau.

- L'Etat devrait réviser la loi minière en prenant en compte les réalités socio-économiques des populations et en les impliquant dans la gouvernance de ce secteur. Il devrait régler les maux tels que les problèmes de santé, d'éducation et de chômage des jeunes pour les détourner de toutes activités illégales car c'est à ce prix que l'on pourra parler de bonne gouvernance en Côte d'Ivoire.

- L'Etat devrait vulgariser l'information de primauté de la loi minière sur la loi foncière. Cette information pas très connue devrait être vulgarisée et expliquée à toutes les populations locales.

- Pour éviter la corruption, l'Etat devrait créer une chaîne de suivi du déroulement de l'activité de l'orpaillage depuis le ministère jusqu'à la base qui est la population locale. Cette chaîne doit être constituée de sorte que chaque membre ait la possibilité de s'opposer à la mauvaise action de l'autre, même si ce dernier est son supérieur hiérarchique.

- Par ailleurs, le clandestin n'a aucun impact positif sur le développement de la communauté. C'est pourquoi la population locale devrait s'opposer à l'orpaillage clandestin car elle y gagnerait plus avec l'orpaillage légal et licite. L'exploitation légale et licite permet à toute la communauté de bénéficier d'un développement individuel et communautaire. Le développement individuel s'explique par le fait que les jeunes autochtones sont recrutés par les entreprises industrielles, ils travaillent avec des outils modernes et une rémunération nettement supérieure au travail clandestin. Les jeunes sont donc bien payés et travaillent dans des conditions décentes et de sécurité. En plus des jeunes dont le statut social s'améliore, la communauté entière bénéficie d'un développement global à travers la construction d'écoles, des hôpitaux, de voiries, de marchés, et d'autres infrastructures selon les besoins de la communauté.

- La société civile pourrait favoriser l'encadrement des orpailleurs clandestins en servant d'intermédiaire entre les populations locales et l'Etat. Elle devrait se rapprocher des populations locales et les aider à se muer en groupement pour une activité légale et rentable à la communauté locale.

- La communauté CEDEAO pourrait sensibiliser et encourager ses ressortissants à la légalité en créant des clauses spéciales d'autorisations d'exploitations minières pour les exploitants CEDEAO. Ces clauses devraient faciliter les demandes d'autorisations d'exploitations minières de leurs ressortissants.

- Les institutions de la coopération européenne pourraient de prime abord, soutenir les actions communautaires capables de favoriser le suivi et l'insertion des orpailleurs clandestins dans le tissu légal en vue de minimiser les risques de l'activité et contribuer à un développement local durable. Ce soutien pourrait prendre plusieurs formes, notamment la formation, le partenariat et le suivi des leaders communautaires et des autres acteurs locaux qui pratiquent l'orpaillage de manières clandestines.

- Ensuite, les institutions de la coopération européenne pourraient par ailleurs, aider les orpailleurs clandestins à être des travailleurs légaux, en les aidant à se constituer en groupements, notamment en association, coopérative ou syndicats. Ces groupements serviront de partenaires aux institutions de la coopération européenne. En retour, les institutions de la coopération européenne formeront ces groupements sur les différentes thématiques capables de favoriser le goût du travail décent chez tous les orpailleurs clandestins. Ces formations seront ensuite suivies d'un accompagnement à la phase pratique pour ramener les orpailleurs à la légalité et améliorer leurs conditions de vie.

Enfin, les institutions de la coopération européenne devraient se rapprocher de la population locale à travers des projets d'encadrement des populations locales pour une bonne participation aux prises de décisions concernant le développement de leur localité. Ceci consistera en une aide pour les populations locales pour une mise en œuvre effective d'une bonne gouvernance locale.

Conclusion

L'orpaillage clandestin est aujourd'hui un phénomène en évolution en Côte d'Ivoire, malgré les efforts du gouvernement d'y faire face. Cette résistance aux différentes répressions étatiques est le fait de la participation active de la population locale à cette activité illégale.

Ceci montre que la population locale et le gouvernement n'ont pas la même vision car celle-ci ne se sent pas impliquée dans les programmes gouvernementaux initiés pour l'assainissement de sa localité. Par ailleurs, vu les inconvénients irréversibles de l'orpaillage illicite sur la population locale et sur l'environnement, celle-ci gagnerait à contribuer à cette lutte plutôt qu'à aller contre. Par ailleurs, le gouvernement devrait intégrer la population locale dans ses décisions et lui définir un cadre de participation qui lui permettra de contribuer au développement de sa localité en ratissant elle-même l'orpaillage clandestin à travers des stratégies bien définies. Outre le gouvernement, la société civile, la CEDEAO et les institutions de la coopération européenne devraient accompagner la population locale et soutenir ses actions en faveur d'une gouvernance locale effective et efficiente du secteur minier, car une bonne gouvernance locale est la clé d'un développement local durable.

Références

AFRIKIPRESSE - Le Ministre ivoirien de l'industrie et des mines, Jean-Claude Brou, lors d'une conférence de presse le jeudi 3 août 2017, au sortir d'un déjeuner d'échange avec les opérateurs économiques du secteur minier.

BAKKOUR - Darine, Etude et Synthèses, « Un essai de définition du concept de gouvernance », ES n°2013-05.
In LAMETA : Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée. UMR : Unité Mixte de Recherche.

FMI - définition de la notion de gouvernance publique.

FRATERNITE MATIN - L'invité de la rédaction, M. JEAN-CLAUDE BROU : Le Ministre de l'industrie et des mines, 10 novembre 2017

FRAT MAT INFO - Le bilan des récents acquis du programme national triennal 2013-2016 de rationalisation de l'orpaillage présenté par le Ministre Jean-Claude Brou, lors d'un séminaire, le jeudi 15 juin 2017 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro

GROUPE D'ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE MONTREAL - définition du développement local durable, sommet du mardi 9 avril 2002, Animé par Monsieur PAUL PREVOST, spécialiste en développement local et attaché à l'Université de Sherbrooke

JEUNE AFRIQUE - Communiqué du gouvernement ivoirien, 11 Mars 2016

PECQUEUR (B.) - Le développement local, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000.

PNUD - Définition de la gouvernance locale, 2004.

PNUD - La conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable », 1997.

PROGRAMME NATIONALE DE RATIONALISATION DE L'ORPAILLAGE EN COTE D'IVOIRE, 2013 - 2016.

<http://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/26/9998-cote-divoire-la-lutte-sans-fin-contre-lorpaillage-clandestin-9998> consulté le 20 novembre 2017



Eva Gaßen prépare une licence en sociologie à Bamberg, en Allemagne. Dans le cadre de ses études et de son engagement bénévole avec l'organisation non gouvernementale CHANGE e.V., elle s'intéresse surtout à l'injustice sociale globale et à l'engagement durable. Venue en Côte d'Ivoire pour faire un stage à la fondation social-démocrate Friedrich-Ebert-Stiftung, elle a appris à mettre en application des idées globales dans les actions concrètes et à réaliser des projets en équipe dans un contexte global en partenariat avec des acteurs internationaux.

L'idéalisme – un moteur pour surmonter les faiblesses systémiques de la participation politique des jeunes?

Les jeunes en Côte d'Ivoire - Qui, Quoi, Où ?

Partout, on parle des jeunes. Les jeunes en conflit avec la loi, les leaders de la jeunesse, les jeunes sur la route vers l'Europe, le chômage des jeunes. Mais ce sont qui effectivement les jeunes en Afrique ? Et qui spécifiquement en Côte d'Ivoire ? Il n'y aura pas une réponse claire. Mais à l'évidence, les populations africaines sont très jeunes ; ce qui apporte des enjeux polyvalents. En Côte d'Ivoire, 50 % de la population a au maximum 18 ans, 47 % des Ivoiriens ont entre 15 et 49 ans et 20.2 % entre 15 et 24 ans¹. L'Organisation des Nations Unies définit la jeunesse comme étant des personnes âgées entre 15 et 24 ans², pendant que pour l'Union Africaine la jeunesse est comprise entre l'âge de 15 à 35 ans³. En Côte d'Ivoire, « La majorité est fixée à 21 ans accomplis, à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile »⁴. C'est-à-dire qu'un citoyen doit prendre sa responsabilité devant la loi et aussi devant la société à partir de cet âge. On est alors considéré comme un adulte, mais à partir de l'âge civique, il y a aussi et surtout l'âge social qui décrit le statut d'un citoyen en Côte d'Ivoire.

Les faiblesses structurelles

A partir de l'âge social qui va être expliqué dans les pages suivantes, il y a les structures politiques encadrant la situation des jeunes en Afrique et en Côte d'Ivoire. Leur situation consiste souvent dans le chômage, dans le manque de perspectives, dans une éducation déficitaire et dans un climat politique insécurisé⁵. Malgré tous les enjeux concernant la jeune société, la politique est menée par les vieux politiques depuis des années. Pourquoi les jeunes ne s'organisent pas plus ? Pourquoi les jeunes ne se retrouvent presque pas dans la politique, s'ils constituent la majorité de la société ? Pourquoi pas dans la politique elle-même mais plutôt dans les organisations, les associations et les chambres des jeunes ? Qu'est-ce qui fait la différence entre les jeunes engagés politiquement et les non engagés ? L'engagement n'est pas seulement une décision personnelle qui doit être prise, mais il dépend certainement du contexte sociétal, économique et politique ainsi que des opportunités de participation. Au niveau des jeunes engagés, on peut souvent remarquer de l'espoir. La question qui se pose dans cette étude est donc la suivante : *Est-ce que l'idéalisme est un moteur pour surmonter les faiblesses systémiques de la participation politique des jeunes en Côte d'Ivoire ?*

¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 'Population Division (2017)'

² UNESCO, 'Qu'entendons-nous par « la jeunesse »

³ Union Africaine, Charte Africaine de la Jeunesse

⁴ Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, Le Code Civil

⁵ N'da Tenah, 'L'insoluble problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire'

Pour répondre à cette question, cette étude propose deux hypothèses expliquant les faiblesses de la participation politique au regard du système politique et du système social. Pour éprouver ces concepts et pour zoomer sur le contexte de la Côte d'Ivoire, neuf entretiens avec au total 19 jeunes engagés et non-engagés donnent une idée réelle de la situation des jeunes à Abidjan, la capitale économique et plus grande ville en Côte d'Ivoire. La question sur leurs visions et leurs attentes du futur réfère au troisième concept – l'idéalisme – qui explique un activisme malgré les conditions structurelles compliquant l'engagement.

Méthode

Les neuf entretiens exploratoires avec au total 19 jeunes consistaient en douze questions ouvertes, qui permettaient d'une part, de répondre aux concepts théoriques et de l'autre, de rester attentif aux autres facteurs et réponses moins attendues. En conséquence, les hypothèses peuvent être prouvées sans ignorer des impulsions importantes. Les interviewés sont divisés en deux groupes : le premier groupe est composé de deux membres des « Jeunes socialistes » et de trois hommes et trois femmes politiquement engagés et auditeurs du programme de formation « Génération à Venir 2017 » de la Friedrich Ebert Stiftung à Abidjan. Ils sont âgés de 26 à 34 ans et s'engagent dans les organisations de la société civile, juridique et politique. Sauf l'interview à deux des jeunes socialistes, tout ce groupe a été interviewé dans le cadre des interviews personnelles. Le deuxième groupe est composé d'élèves du collège EPD (Education-Paix-Développement) d'Abobo-Akéikoi âgés de 17 à 22 ans. Ils ne sont pas engagés politiquement et ils étaient interviewés en groupe de quatre et de sept personnes dont six filles et cinq garçons..

Défis méthodiques

En comparant les deux groupes, il faut faire attention aux différents défis. Les interviews en groupe provoquent une influence des autres sur les réponses tandis que les interviews personnelles obligent des réponses individuelles. Néanmoins, les deux groupes sont touchés par la désirabilité sociale par le fait d'appeler l'échange « interview », de le faire dans le cadre d'une étude pour la fondation Friedrich Ebert et même étant une enquêtrice européenne. En plus, la sélection de ces deux groupes est très sélective et concerne juste quelques jeunes à Abidjan. De ce fait, cela n'est pas représentatif ni pour Abidjan ni pour la Côte d'Ivoire. Quand même, cette étude avait l'ambition d'expérimenter les réflexions théorétiques d'une façon exploratoire pour les inclure dans le processus de réflexion. Dans l'évaluation des entretiens, les membres des groupes sont traités de façon homogène, c'est-à-dire que leurs réponses individuelles sont résumées et traitées uniquement au regard à la participation politique.

Les politiques – les politiciens ?

La politique en Côte d'Ivoire comme dans beaucoup de pays africains est menée par de vieux hommes qui font la politique depuis des années. Il y a des personnalités qui reviennent toujours sur la scène politique et qui agissent à des postes différents. Souvent, ils représentent leur ethnie de façon subliminale et symbolisent leur parti politique⁶. La crise post-électorale en 2010 était la lutte de deux camps politiques pour le pouvoir, basée sur l'ethnie et la question de nationalité. A cela, précède une longue dispute pour le pouvoir présidentiel légitime après la mort de l'ancien Président Félix Houphouët-Boigny en 1993. Après des élections contestées en 2010, Alassane Ouattara était déclaré avec le soutien des forces internationales comme Président de la Côte d'Ivoire. En regardant les élections de 2020 et aussi les mutineries de 2017, on peut parler d'une situation politique déstabilisée. Souvent, les protestations et l'activisme oppositionnels se trouvent moins pendant le temps d'incertitude et d'émeutes. En lieu et place, le soutien du système augmente en faveur de la sécurité⁷. La peur de nouveaux affrontements dans le contexte des élections de 2020 domine la situation politique, même s'il y a aussi un petit espoir d'un renouvellement politique.

La perception de la politique

Dans le processus de la prise du pouvoir, on remarque toujours de nouveau que ce ne sont pas des sujets politiques qui se retrouvent au cœur des discussions, mais plutôt le narratif d'ethnie et de personnage⁸. En plus, les chances de succès semblent être manifestées dans les structures de corruption et de favoritisme. Ainsi la politique et ses acteurs se voient confrontés à des reproches de favoritisme ethnique et personnel ainsi que la corruption et l'enrichissement personnel. Si on analyse les circonstances des sujets politiques qui touchent surtout les jeunes, on remarque aussi un manque de représentation de leurs intérêts au niveau politique : il semble y avoir peu de perspectives sur le marché de travail, beaucoup de jeunes ratent une éducation profonde et ils souffrent sous un dénuement rural⁹. Cependant, l'activisme constaté au niveau des jeunes engagés, est organisé dans les organisations non gouvernementales et la société civile. Manque-t-il ici la confiance en la politique ?

Une certaine perception de la politique qui consiste dans un système fermé, corrompu et favorisant l'élite, risque de produire du désespoir et du fatalisme¹⁰. Surtout si les jeunes confrontés aux dures réalités se voient défavorisés, la perception d'un échec du gouvernement augmente¹¹. Désillusionnés de la politique ou bien jamais impliqués par celle-ci, la politique pour eux, ce n'est pas un instrument pour changer quelque chose. Ensuite, le fatalisme est une conception qui a un regard déterminé sur les choses, c'est-à-dire que le

⁶ NZI, 'Côte d'Ivoire - Du tribalisme en général et du rattrapage ethnique en particulier'

⁷ Jost et al., 'Why men (and women) do and don't rebel'

⁸ NZI, 'Côte d'Ivoire - Du tribalisme en général et du rattrapage ethnique en particulier'

⁹ N'da Tenah, 'L'insoluble problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire'

¹⁰ Sommers, 'The Outcast Majority'

¹¹ Ibid.

pouvoir d'influencer « le destin » est hors de l'action personnelle. Ainsi l'hypothèse suivante doit être prouvée dans cette étude :

Plus la désillusion à l'égard de la politique est grande, plus il y a du fatalisme et moins il y a d'engagement politique.

Si cette Hypothèse se retrouve dans les entretiens avec les jeunes, elle confirme – en respectant toutes les limites de cette étude – les structures politiques décrites ici comme étant une faiblesse systémique de la participation des jeunes en Côte d'Ivoire. Cela veut dire concrètement que la composition des partis politiques, l'enrichissement personnel, le favoritisme ethnique et la corruption inhibent exceptionnellement l'engagement politique de la jeunesse.

« Est-ce que tu as confiance aux politiques, aux partis politiques ? »

« Pas du tout » répondaient presque en chœur les élèves interviewés du groupe II. Leur avis vis-à-vis de la politique est clair : les politiques donnent de fausses promesses et mentent à la population. Une fois au pouvoir, ils ne faisaient plus rien de ce qu'ils avaient promis pendant leur campagne et en plus, tous les partis politiques étaient corrompus¹². Tout cela leur donne un désintérêt et une désillusion à la politique. Ils n'ont pas confiance au système politique parce qu'ils voient dans la démocratie elle-même, une fausse promesse en disant que la démocratie est la voix du peuple mais réellement, le peuple n'est pas représenté par la politique et il est impuissant : « La monarchie est mieux ... on n'a aucun droit, on n'a rien à dire »¹³. S'ils pensent que l'engagement dans une organisation ou dans la politique peut changer quelque chose ? – Non, cela ne vaut pas la peine, cela ne sert à rien. Cependant, « si moi je suis pauvre et j'entre dans un parti international connu, ça change ma vie » et « si je m'engage personnellement dans un parti politique et j'ai de l'argent, je peux construire quelque chose dans mon village »¹⁴. Ces points de vue des élèves montrent que la politique pour eux est premièrement associée à l'enrichissement personnel et ainsi – si on veut améliorer la situation sociétale – avec un engagement personnel comme celui de l'aide privé au village. Ils critiquaient le fait que dans les partis politiques, en plus, c'étaient les groupes ethniques qui jouent le rôle politique et que « Ici, qui s'assemblent se rassemblent »¹⁵. Selon eux, il manque une intégration des groupes et religions divers, il manque la voix du peuple et il manque la fidélité des hommes politiques. « Donc bref, la politique ne nous intéresse pas »¹⁶.

Au niveau des jeunes du groupe I, les jeunes engagés politiquement, la perception de la politique était similaire avec celle des élèves du groupe II : corruption, fausses promesses, enrichissement personnel, favoritisme ethnique et

personnel. Ils n'ont pas de confiance aux partis politiques, parce qu'eux aussi disent que les partis politiques « ne représentent pas le peuple au travers des décisions qu'ils prennent »¹⁷. Mais dans ce groupe, on ne peut pas parler d'un désespoir ou d'une désillusion concernant la politique, parce que d'une part ils ont quand même confiance en certains politiques, et d'autre part, ils ont l'espoir de pouvoir changer quelque chose avec leur activisme. Ils critiquent le « politisme » dans la culture politique ivoirienne – le vote pour les personnes et le manque d'idéologie et des idées politiques¹⁸. Et c'est exactement à ce point où ils voient leur rôle de participation à un changement profond, parce que « tout dépend d'une vision et d'une idée politique »¹⁹. Leur engagement politique cependant prend place dans les organisations non gouvernementales et dans la société civile. A partir de là, ils espèrent une influence sur la politique et ainsi un changement social en mobilisant et sensibilisant la société civile pour prendre compte de leurs droits démocratiques. Ils justifient leur engagement dans les organisations au lieu des partis politiques aux faiblesses systémiques : « L'engagement dans une organisation est plus vrai que dans un parti politique »²⁰.

Désillusion versus Espoir

La théorie et l'hypothèse sont tout d'abord prouvées dans le cadre de cette petite étude : la politique en Côte d'Ivoire exclut les jeunes et leur perception de celle-ci modère leur engagement. Ceux qui sont désillusionnés et qui ne croient pas pouvoir changer quelque chose, ne sont pas engagés politiquement. Cependant, ceux, qui ont de l'espoir et qui ne sont pas désillusionnés bien qu'ils soient désappointés par la politique, ceux-là sont engagés politiquement dans les organisations hors du système politique.

En conséquence, qu'est-ce qui fait la différence entre la désillusion et l'espoir? Qu'est-ce qui mène à la désillusion et l'espoir ? L'un, c'est la perception de la politique. Les plus engagés avaient quand même un peu plus confiance à certains politiques. Mais cela ne suffit pas pour expliquer la participation politique des jeunes. La perception dépend aussi d'autres facteurs : la situation personnelle, la défavorisation sociale, l'intégration sociale et la vision collective. L'approche de ces concepts suit dans les prochains chapitres.

¹² Entretien, groupe II

¹³ Entretien, groupe II

¹⁴ Entretien, groupe II

¹⁵ Entretien, groupe II

¹⁶ Entretien, groupe II

¹⁷ Entretien, groupe I

¹⁸ Entretien, groupe I

¹⁹ Entretien, groupe I

²⁰ Entretien, groupe II

Waiting for adulthood – Quand les poules auront des dents ?

Waithood

Waithood²¹ – « waiting for adulthood » – décrit un état d'attente entre l'enfance et l'âge adulte. Au contraire de l'âge physique et déterminé par des institutions diverses, l'âge social est lié au statut social en évaluant la fonction d'un membre pour la société : un enfant dépend absolument de ses parents et de leur sollicitude, alors qu'un adulte porte lui-même, la responsabilité pour sa famille et est indépendant économiquement. La jeunesse est donc un âge entre ces deux phases dans lesquelles les jeunes ne sont ni indépendants ni responsables, ni inclus dans les décisions importantes. Ainsi leur reconnaissance sociale se montre dans la façon d'être pris en compte, sérieusement et être jugés capables de prendre des décisions. Sans avoir réalisé ce paradigme social d'adulte, ils ne seront pas acceptés sérieusement²².

La conception d'âge social réfère surtout aux parcours de vie : Navtej et Tarik parlent dans leur conception de waithood de deux transitions pour arriver au statut d'adulte : premièrement la transition de l'école à un travail, et deuxièmement du travail à une famille²³. Ayant réussi ces transitions, la reconnaissance sociale à l'égard d'un adulte qui gagne son propre argent et qui est responsable de sa propre famille, est garantie : un Jeune est devenu un adulte et on l'accepte comme valable membre de la société²⁴. Cependant, beaucoup de Jeunes ne reflètent pas cet idéal de reconnaissance et sont ainsi souvent marginalisés par la société et aussi par le gouvernement qui ne les prend pas sérieusement et qui les exclut ainsi des décisions affectant leurs vies²⁵.

En plus, les jeunes sont souvent défavorisés à cause des énormes défis de la situation sociale en Côte d'Ivoire²⁶. La pauvreté, le chômage, le manque de perspectives et la lutte existentielle du quotidien coûte beaucoup d'énergie et un focus à court terme est souvent déterminé par les circonstances sociétales²⁷. D'ailleurs dans une situation insécurisée – comme c'est le cas de la Côte d'Ivoire, la situation politique soutient la tendance de conservation du système existant, parce que celui-ci promet de la stabilité et de l'ordre tandis qu'un changement signifie souvent d'abord l'incertitude²⁸. L'hypothèse suivante doit alors être prouvée :

Plus un Jeune est touché par la situation sociétale et plus il se trouve dans l'état d'attente, plus il fait des efforts pour s'en sortir et moins, il s'engage politiquement.

Quand les poules auront des dents ?

Dépendant alors de la reconnaissance de la société pour être un adulte, quand est-ce que les jeunes arrivent enfin à cet âge social ? Selon les jeunes interviewés, être adulte dépend de l'indépendance, de la maturité et de la responsabilité. Cet état de majorité est souvent lié au besoin d'« avoir un statut professionnel qui permet de s'occuper de sa famille »²⁹. Cet état de majorité est aussi souvent lié à la confiance et le respect qui n'est pas automatiquement apporté aux jeunes : « Je serai plus intégré quand je serai à un niveau où j'aurai vraiment à prendre des décisions qui pourront vraiment changer quelque chose dans le pays ... on ne sait pas toujours que la voix est portée »³⁰. Les jeunes du groupe I se sentent déjà plus indépendants et intégrés que les élèves du groupe II, parce qu'ils dépendent déjà moins des parents, certains d'entre eux ont un travail, d'autres sont déjà mariés de sorte qu'ils ont déjà réussi certaines transitions demandées pour sortir du waithood. Ils se sentent indépendants dans le sens de penser et d'agir, mais en même temps dépendant « dans le cadre de l'engagement »³¹. Les raisons de leur dépendance sont nommées facilement et se retrouvent dans la stigmatisation et l'exclusion des jeunes des décisions importantes. Dans ce contexte, « la liberté est limitée par l'appareil étatique »³².

Dans les deux groupes, les jeunes disent qu'il manque l'acceptation des jeunes au niveau sociétal parce que les jeunes en général ne sont pas bien intégrés par, et dans la société. Selon les interviewés, une intégration fructueuse dépend de l'engagement personnel, mais la plupart des jeunes étaient mal intégrés. « Les jeunes qui ne se sentent pas intégrés généralement, c'est ceux qui ont le sentiment d'être mis à l'écart soit par le système parce que socialement ils se retrouvent pas, ... [ceux] qui finalement ne sont pas pris en compte par les politiques publiques »³³. Les jeunes du deuxième groupe précisent les faiblesses du système politique et social : on ne fait pas trop attention à l'éducation des jeunes, c'est juste maintenant que le gouvernement commence à intégrer les jeunes et en plus, l'indépendance et la prise des décisions par les jeunes sont mal vues³⁴. La qualité d'intégration dépende aussi des circonstances sociétales et des chances de participation : « Ce qu'on observe, c'est qu'il s'agit généralement des jeunes des certains quartiers comme Abobo, Yopougon ... ce sont des jeunes qui se sentent comme des victimes du système »³⁵.

Dans les réponses des jeunes des deux groupes, on a bien retrouvé le statut social de la jeunesse et le concept de waithood. Mais est-ce que cet état d'attente les inhibe en même temps à s'engager ? Ici, les deux groupes varient l'un à l'autre : tandis que les élèves non engagés politiquement ont nommé clairement les buts de la reconnaissance d'un adulte – « de travailler, avoir une famille, être autonome

²¹ Navtej and Tarik, 'Generation in Waiting'

²² Howana, 'Youth in Africa'

²³ Navtej and Tarik, 'Generation in Waiting'

²⁴ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 'Youth in Africa: A Major Resource for Change'

²⁵ Ibid.

²⁶ N'da Tenah, 'L'insoluble problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire'

²⁷ Bank, Africa Development Indicators 2008/2009

²⁸ Jost et al. 'Why men (and women) do and don't rebel'

²⁹ Entretien, groupe I

³⁰ Entretien, groupe I

³¹ Entretien, groupe I

³² Entretien, groupe I

³³ Entretien, groupe I

³⁴ Entretien, groupe II

³⁵ Entretien, groupe I

quoi, être heureux »³⁶ – les jeunes engagés liaient leurs buts personnels surtout à leur engagement politique et en relation avec un changement sociétal. En outre, les élèves ambitionnent en plus de sortir de l'Afrique pour découvrir les autres pays, pendant que les jeunes du premier groupe se focalisent sur leur responsabilité à apporter un changement en Côte d'Ivoire. Alors, les élèves qui sont plus touchés par les défis investissent leur engagement personnel plutôt dans la sorte du *waithood*.

Une vision, s'il vous plaît !

L'idéalisme

L'idéalisme politique est tout d'abord une catégorie ethico-politique (*ethico-political category*), c'est-à-dire qu'il réfère à l'éthique d'une culture et d'une société, et s'oriente vers l'activisme politique. Cette réflexion sur la communauté et la gouvernance est plus que des normes utopiques, mais un processus dynamique. En se reflétant, critiquant et se renouvelant, l'idéalisme politique offre des buts visionnaires qui trouvent leurs débuts dans les traditions existantes et qui sont capables de penser vers un développement infini. Dans ce cadre, il se compose de deux idéaux : les idéaux absolus sont des grandes visions qui servent à vouloir aller loin, à développer une passion et à internaliser des valeurs. Ces grandes visions sont extraordinaires, mais ils obligent à trouver des idéaux relatifs qui ne sont rien d'autre que l'internalisation habituelle des grandes visions. En conséquence, ils arrivent à orienter les actions vers les idéaux avec le but de réaliser les grandes visions. Parce que l'idéalisme concerne toujours la conception d'une société améliorante, les visions sont d'un caractère collectif et englobent des buts hors des perceptions personnelles³⁷. En ce sens que l'idéalisme sert alors aux actions politiques, l'hypothèse suivante explique la corrélation entre l'engagement politique et les faiblesses systémiques :

Plus un Jeune a une vision collective, plus il s'engage politiquement malgré les structures politiques et sociales inhibantes.

L'espoir ou bien la foi ?

Entre les deux groupes, on remarque une notable différence : les jeunes engagés partagent les grandes visions comme la paix, le changement profond de la société, la réconciliation de la Côte d'Ivoire, le développement et le bénéfice de la richesse du pays. Leur engagement politique est orienté vers ces grandes lignes et spécifié par des visions particulières : des femmes engagées dans la politique, la promotion d'emploi et le renforcement d'activisme des jeunes. Celui-ci témoigne d'une internalisation habituelle de leurs idéaux absolus qui leur permettent de s'engager pour leurs visions collectives : « Ensemble, on peut changer quelque chose, on peut aller loin, on peut ré-

aliser des visions »³⁸. Ils se voient alors dans le rôle de participer activement au changement sociétal qui se retrouve dans leurs visions. Les visions leur servent donc de moteur pour l'engagement et aussi une ferme espérance pour un changement.

Aussi, le deuxième groupe partage de grandes visions comme la paix, « un pays émergeant, développé, économiquement fort »³⁹, mais plutôt au regard d'une amélioration de leurs propres chances. Ils parlent par exemple d'une amélioration de leur situation concernant la sécurité à Abobo, concernant leur éducation et leurs chances de participation. Il semble que la différence dans les visions des deux groupes consiste dans l'internalisation des grandes visions : au regard de leur futur, les élèves formulent des visions personnelles tandis que les jeunes engagés formulent des visions collectives. Leurs buts personnels et leurs actions dirigent alors une vision personnelle et individuelle. En plus, la logique d'engagement consiste pour les élèves dans l'engagement personnel et pas organisé en groupe, ce qui résulte de leur conception de la politique. Même s'ils disent ne pas avoir d'espoir, ils ont toutefois la foi que « *insha'allah* » et « avec la grâce de Dieu »⁴⁰ le futur va améliorer leur situation. En conséquence, ils ne se voient pas dans le rôle de participer activement et de s'engager politiquement.

³⁶ Entretien, groupe II

³⁷ Miettinen, 'Phenomenology and political idealism'

³⁸ Entretien, groupe I

³⁹ Entretien, groupe II

⁴⁰ Entretien, groupe II

Conclusion

Après avoir regardé les faiblesses dans la situation sociétale, le système politique et le système social, on a remarqué que généralement ces faiblesses inhibent un engagement politique. C'est spécialement la désillusion de la politique et la tentative d'échapper au *waithood* qui oppressent un engagement politique. Ces deux dimensions réfèrent extrêmement à la situation politique – donnée dans les structures politiques, le marché du travail, l'éducation nationale et l'infrastructure – et à la situation sociale qui soutient la stigmatisation des jeunes.

Les jeunes engagés politiquement ont peu de confiance à la politique, mais beaucoup d'espoir pour un changement grâce à l'activisme. En même temps, ils se trouvent en *waithood* – l'attente de l'état d'adulte pour la reconnaissance – mais ils reconnaissent leur responsabilité dans le contexte sociétal et visent leur engagement actif pour un changement de celle-ci. Dans ce cadre, leurs visions collectives fortes d'une meilleure société leur servent comme moteur d'activisme et ils ont ainsi l'espoir de pouvoir changer quelque chose.

Les jeunes du collège ne sont pas engagés politiquement, mais ils souhaitent une amélioration de leur situation. Pour cela, ils reconnaissent le besoin d'un changement structurel aussi au niveau politique, mais ils se sentent incapables de prendre l'initiative. Celui-ci résulte premièrement de la désillusion de la politique et de l'impuissance provoquée par le manque de leur reconnaissance sociale. Ces deux faiblesses structurelles obligent à mettre au point les efforts personnels pour voir une amélioration de leur situation et compliquent une prise d'initiative collective. A cause de cette logique d'engagement personnel dans laquelle il manque la perception d'un impact d'engagement collectif, les élèves ne se voient pas dans le rôle de participer activement au changement sociétal. Enfin, ils n'ont pas une vision collective qui pourrait leur servir comme moteur pour échapper aux chaînes structurelles.

Conséquences et perspectives

L'idéalisme est alors un moteur pour surmonter les faiblesses systémiques de la participation des jeunes en Côte d'Ivoire. Il est important de souligner que les causes d'une faible participation des jeunes sont déterminées par les structures sociétale, sociale et politique et qu'elles ne sont pas juste le résultat d'un manque de tentatives : Pourquoi s'engager si la politique était toujours fausse et va rester toujours fausse ? Pourquoi s'engager si tous les efforts ne vont servir à rien ? Comment s'engager si les adultes ne m'écoutent pas et moi je n'ai pas encore la maturité ? Comment s'engager si je n'ai jamais appris à prendre la parole ?

La démocratie ne tombe pas du ciel, elle doit être apprise dans le sens d'être vue comme une opportunité à construire une société désirable. Cela est évident pour pouvoir défendre ses besoins et droits et ainsi pour réaliser une égalité de chances. C'est pour cette raison qu'un soutien des jeunes au regard de leur participation politique est toujours une promotion de la démocratie (et ainsi de la solidarité, la liberté et la justice sociale). Cette étude montre que l'idéalisme avec ses visions collectives est un motivateur pour l'engagement politique et une démocratisation. Le soutien d'échange et d'approche sur la société, ses défis et les propres souhaits et visions pour le futur supporte alors le processus démocratique. Un certain soutien peut consister dans la promotion des jeunes actifs comme dans la formation des jeunes « Génération à Venir » de la Friedrich-Ebert-Stiftung. Cette formation de leadership a pour objectif une démocratisation de la société en visant les jeunes comme multiplicateurs pour l'activisme dans la société civile ainsi que dans la politique. En plus, l'encouragement pour la participation politique des jeunes qui se sentent exclus peut augmenter l'identification avec la démocratie et créer par conséquent à long terme, une démocratie stable. Dans ce cadre, une première étape c'est la sensibilisation des jeunes pour la prise de responsabilité et d'initiative, car selon eux « *il faut donner la parole aux jeunes* »⁴¹. *où faut-il bien prendre la parole ?*

⁴¹ Entretien, Groupe II

Références

Bank, World, 2009. Africa Development Indicators 2008/2009: From the World Bank Africa Database. World Bank Publications, Herndon, UNITED STATES.

Charte Africaine de la Jeunesse.

Howana, Alcinda, 2013. 'Youth in Africa: A Political Force?'. In Perspectives - Political analysis and commentary from Africa. Movers and Shakers? Youth and Political Change in Africa, ed. Heinrich Böll Stiftung. #1.13, 6–9.

Jost, John T., Vagelis Chaikalis-Petrtsis, Dominic Abrams, Jim Sidanius, Jojanneke van der Toorn and Christopher Bratt, 2012. 'Why men (and women) do and don't rebel: Effects of system justification on willingness to protest'. Personality & social psychology bulletin 38(2), 197–208.

Le Code Civil.

Miettinen, Timo, 2015. 'Phenomenology and political idealism'. Continental Philosophy Review 48(2), 237–253.

N'da Tenah, Richmond Anne, 2012. 'L'insoluble problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire'. Available at: http://www.ladepechedabidjan.info/L-insoluble-problematique-de-l-emploi-des-jeunes-en-Cote-d-Ivoire_a10490.html [Accessed 17 November 2017]

Navtej, Dhillon and Yousef Tarik, 2009. 'Generation in Waiting: An Overview of School to Work and Family Formation Transitions'. In Generation in Waiting. The Unfulfilled Promise of Young People in the Middle East, ed. Dhillon Navtej and Yousef Tarik. Brookings Institution Press, 11–38.

NZI, Serge-Nicolas, 2013. 'Côte d'Ivoire - Du tribalisme en général et du rattrapage ethnique en particulier'. Available at: <http://www.connectionivoirienne.net/88683/cote-divoire-du-tribalisme-en-general-et-du-rattrapage-ethnique-en-particulier>.

Sommers, Marc, 2015. The Outcast Majority: War, Development, and Youth in Africa. University of Georgia Press, Athens, GA, UNITED STATES.

UNESCO. 'Qu'entendons-nous par « la jeunesse »?'

United Nations, Department of Economic and Social Affairs. 'Population Division (2017): World Population Prospects: The 2017 Revision'. Available at: <https://esa.un.org/unpd/wpp/dataquery/>.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, o.A. 'Youth in Africa: A Major Resource for Change'. Available at: https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADF4/youth_symposium_-_a_policy_for_african_youth.pdf.



Ruben BONI est un jeune juriste. Il bénéficie d'une riche expérience professionnelle auprès d'institutions telles que l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA et le cabinet d'Avocats KASSI-KOBON et Associés. Egalement passionné des questions relatives aux droits humains, il a été blogueur-contributeur pour le compte de RNW, un média Néerlandais. Il anime aussi un blog personnel sur la plateforme Mondoblog de RFI. Ancien stagiaire à la Friedrich-Ebert-Stiftung, Ruben prépare un Master en Droits de l'Homme et Action Humanitaire au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP).

Quelles influences des médias sociaux sur la démocratie en Côte d'Ivoire

Introduction

Depuis son introduction en Côte d'Ivoire dans les années 1998, l'Internet a connu une avancée considérable. En moins de 20 ans, grâce aux actions des gouvernants pour faciliter son accès et réduire la fracture numérique, l'Internet s'est généralisé et touche dorénavant un nombre de plus en plus croissant de populations ivoiriennes.

Aujourd'hui, avec la sophistication des moyens de diffusion de cette technologie et l'émergence des médias sociaux, Internet est en pleine progression. Il s'est installé dans le quotidien de bon nombre d'Ivoiriens. En effet, selon les institutions spécialisées, sur une population estimée à 23.740.424 d'habitants en 2016, environ 5.230.000 de personnes se connectent régulièrement à l'Internet, soit un taux de près de 22% de la population ivoirienne. Et selon les mêmes statistiques, l'activité régulière de 81% des internautes ivoiriens est la consultation de contenus sur les médias sociaux¹.

Ainsi, il apparaît comme évident que les médias sociaux tiennent désormais une place de choix dans les habitudes de cette catégorie de population ivoirienne. Elles ont intégré dans leur quotidien l'utilisation des médias sociaux tels que Facebook, Twitter, WhatsApp, Messenger, Instagram, YouTube, et bien d'autres.

Cet intérêt de cette dernière catégorie de population ivoirienne pour les médias sociaux semble ne pas être fortuit. Il pourrait aussi trouver ses racines dans les deux décennies d'instabilité sociopolitique du pays. Car l'évolution de l'Internet s'est faite en même temps que l'évolution dramatique de la situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire qui a mis en mal son système démocratique. Et à l'heure actuelle des variations sociopolitiques, les médias sociaux continuent de susciter davantage d'intérêt et participent activement de l'actualité quotidienne.

Ainsi, tenant compte du contexte africain marqué par des révolutions populaires pour plus de démocratie qui ont pris naissance à partir des médias sociaux, dans le contexte particulier de la Côte d'Ivoire, notre étude vise à identifier les influences possibles des médias sociaux sur la démocratie. Cela, de sorte à emmener les acteurs concernés à prendre davantage conscience de la puissance des médias sociaux et d'y apporter les mesures les mieux appropriées pour qu'ils répondent effectivement au bien-être des populations.

¹ Chiffres clés sur Facebook pour la Côte d'Ivoire pour 2017, Iheb Bejil, Avril 2017 <http://urlz.fr/6R4B>

Notre étude mettra ainsi un accent particulier sur les aspects sociopolitiques. Pour la réalisation de notre étude, nous avons privilégié une approche qualitative adossée à des entretiens ouverts, à la revue documentaire et à l'observation de flux de discussion sur les réseaux sociaux.

Pour le faire, nous partirons tout d'abord de l'état des lieux de l'utilisation des médias sociaux en Côte d'Ivoire. Ensuite, il nous importera d'établir le lien entre les médias sociaux et la démocratie. Après quoi, nous nous appesantirons sur les influences aussi bien positives que négatives des médias sociaux sur la démocratie ivoirienne. Enfin, il nous apparaîtra de conclure tout en adressant nos recommandations.

L'Etat des lieux de l'utilisation des médias sociaux en Côte d'Ivoire

Apprécier l'ampleur de l'utilisation des médias sociaux en Côte d'Ivoire suppose la maîtrise d'un certain nombre de paramètres. C'est pourquoi, il est d'abord important de bien comprendre la terminologie de « médias sociaux ». Après quoi, l'on peut légitimement traiter de la question de son état des lieux.

Comprendre la terminologie de « médias sociaux »

Le terme « médias sociaux » a depuis la vulgarisation de l'Internet eu un sens équivoque dans l'opinion publique. Il est souvent confondu au terme « réseaux sociaux ». Mais à la réalité, ces deux différentes expressions ont des significations bien distinctes aux yeux des Geeks et autres experts du numérique.

Pour le site web spécialisé sur les questions du numérique, l'internaute, un média social peut se définir comme une « *plate-forme sur Internet qui permet aux gens de créer du contenu, d'organiser ce contenu, de le modifier ou de le commenter, un média social mélange interaction, technologie et création de contenu.* »³

Même son de cloche chez Danah Boyd, chercheuse en chef chez Microsoft Research, pour qui le terme « médias sociaux » est plus générique et « *est souvent utilisé pour décrire la collection de logiciels qui permet aux individus et aux communautés de se rassembler, de communiquer, de partager et, dans certains cas, de collaborer ou de jouer.* »⁴

Ainsi, comme le détaille tout aussi bien l'Institut de recherche et d'analyse de l'information au service du Parlement du Canada dénommé La bibliothèque du Parlement :

« Le terme « médias sociaux » désigne le large éventail de services Internet et mobiles qui permettent aux utilisateurs de participer à des échanges en ligne, de diffuser du conte-

nu qu'ils ont eux-mêmes créé et de se joindre à des communautés électroniques. Voici les services Internet (parfois appelés « Web 2.0 ») qui sont habituellement associés aux médias sociaux :

- Les **blogues**, également appelés « carnets Web », sont des journaux en ligne dont les articles sont habituellement classés par ordre chronologique inverse. Ils peuvent être hébergés gratuitement sur des sites Web comme WordPress, Tumblr et Blogger.

- Les **wikis** sont des sites Web collectifs où tout participant peut modifier n'importe quelle page ou en créer de nouvelles à l'aide de son navigateur. L'encyclopédie gratuite Wikipédia⁵ est un exemple bien connu de site utilisant la technologie wiki.

- Les sites de **partage de signets** permettent aux internautes d'organiser et de partager des liens vers des sites Web, par exemple reddit, StumbleUpon et Digg

- Les sites de **réseautage social** permettent aux utilisateurs de se créer un profil public ou semi-public dans un système encadré, de dresser une liste des autres utilisateurs avec lesquels ils sont en contact et de consulter cette liste et celle d'autres utilisateurs du même système. Facebook, LinkedIn, [twitter, Instagram, WhatsApp, etc., NdIrr.]

- Les **services de mises à jour de statut** sont aussi appelés « services de microblogage ». Ces services, tels que Twitter, permettent aux utilisateurs d'envoyer de courts messages sur des gens ou des événements et de lire les messages créés par d'autres.

- Les sites de **contenu du monde virtuel** offrent des environnements virtuels ludiques où les utilisateurs peuvent interagir. C'est le cas du monde imaginaire de Second Life, où les utilisateurs créent des avatars (des représentations virtuelles d'eux-mêmes) qui entrent en interaction avec d'autres.

- Les **sites de partage de médias** permettent aux utilisateurs de diffuser des vidéos et des photos. YouTube, Pinterest et Instagram comptent parmi les sites populaires⁵.

Subséquentement à tout ce qui précède, il apparaît donc que le terme de médias sociaux recouvre une réalité web plus large. Tandis que les réseaux sociaux sont l'une de ses composantes. Les réseaux sociaux font ainsi référence à des sites web dont leur caractéristique première est la mise en relation des utilisateurs du site entre eux. A titre de rappel, les plus connus au monde sont Facebook, Twitter, LinkedIn.

² Selon le site www.linternaute.fr il s'agit d'une personne qui possède de grandes connaissances dans un domaine précis, tel que l'informatique, les nouvelles technologies, la science-fiction, ou encore les jeux vidéo. Cette passion parfois mal comprise est poussée à l'extrême dans le cas des nerds ou des noliés.

³ Voir www.linternaute.fr

⁴ Boyd, Danah. 2009. « Les médias sociaux sont là pour rester ... maintenant quoi ? » Microsoft Research Tech Fest, Redmond, Washington, 26 février.

⁵ Publication no 2010-03-F, Ottawa, Canada, Bibliothèque du Parlement (2012) <http://urlz.fr/6R4N>

Mais dans le cadre de notre étude, par le terme générique de « médias sociaux », nous entendons parler en priorité des réseaux sociaux sans toutefois manquer de faire quelquefois allusion aux blogs. Car, dans l'esprit des populations ivoiriennes notamment, le terme « médias sociaux » ou de « réseaux sociaux » ramène à la même réalité technologique. Franck Obed, Community manager du forum ivoirien de discussion Observateur Citoyen à ce propos rappelle qu'« *en fait, il existe une différence... mais les personnes disent réseaux sociaux pour désigner les médias sociaux et vice-versa.* »

La compréhension de la notion étant à présent acquise, quelle est l'importance d'utilisation des médias sociaux qui justifie le choix du sujet de son influence sur la démocratie en Côte d'Ivoire.

L'utilisation des médias sociaux en Côte d'Ivoire

Pour avoir une vision un peu plus claire de l'utilisation des médias sociaux en Côte d'Ivoire, il apparaît tout d'abord nécessaire de connaître l'importance de pénétration de l'Internet, mais aussi de l'utilisation du mobile. Car, l'Internet qui est la base de fonctionnement des médias sociaux est en Afrique, à mettre en rapport avec le nombre d'abonnés au mobile. Ensuite, apprécier le niveau d'utilisation des médias sociaux à proprement parler.

La Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique occidentale avec une superficie de 322 465 km² pour une population aujourd'hui estimée à 23.740.424 d'habitants, a selon certains organismes spécialisés, un taux de pénétration de l'Internet qui s'élève à 21,96%. Soit le nombre de 5 230 000 de personnes ayant accès à Internet⁶.

Cependant, la question de la pénétration de l'Internet est aussi à mettre en lien avec le nombre d'abonnés mobile dans le pays. Car, selon le rapport de décembre 2017 de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), 68,73% des internautes ivoiriens sont des abonnés via le mobile. Et à ce propos, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire interpelle. On enregistre 27 451 250 abonnés soit un taux de 115,26% pour 17 083 416 utilisateurs de l'Internet mobile.

2. L'ACCÈS À INTERNET MOBILE

2.1 Parc d'abonnés internet mobile au 31 décembre 2017

ORANGE	MTN	MOOV	TOTAL
4 185 668	8 251 162 *	4 646 586	17 083 416

Figure 1, Source : Le Site de l'ARTCI

Et, il ne faut pas l'oublier, « *L'activité régulière des internautes ivoiriens est la consultation des réseaux sociaux à 81%.* »⁸

Ainsi, on peut aisément le dire, l'Internet en Côte d'Ivoire sert principalement à l'animation, à la consultation et à l'interaction au travers des médias sociaux. De par la simple observation, l'on remarque que les sites les plus usités dans le pays sont Facebook, YouTube, WhatsApp, Twitter, Instagram, Messenger et dans une certaine mesure les blogs.

Le cas de Facebook est particulier. En tant que réseau social le plus usité par les Ivoiriens, il est révélateur de l'importance de l'utilisation des médias sociaux en général. Pour l'année 2017, selon une étude réalisée par Media Net, la Côte d'Ivoire compte environ 3 500 000 de personnes connectées à Facebook, soit 14,70% de sa population réparties sur l'ensemble du territoire. 28,29% des 18 à 24 ans et 28,57% des 25 à 34 ans utilisent ce réseau social.

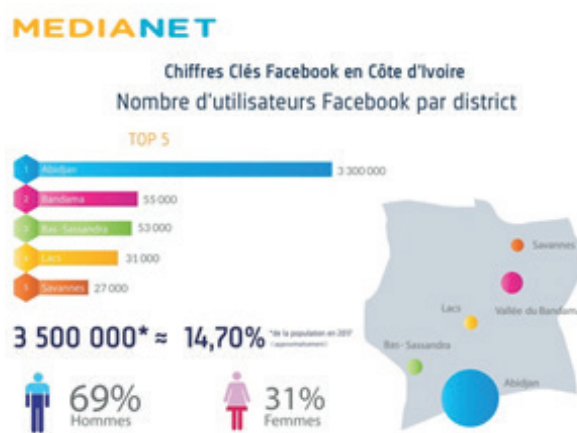


Figure 2, Source : Le site de Media Net



Figure 3, Source : Le site de Media Net

Mais tenant compte du nombre de 17 083 416 utilisateurs de l'Internet mobile largement supérieur au nombre de 5 230 000 annoncé par Media Net, l'on peut en déduire que le nombre des utilisateurs Facebook est beaucoup plus important que les chiffres maîtrisés ainsi affichés.

⁶ Idem

⁷ ABONNÉS – INTERNET, ARTCI, mars 2018 <http://www.artci.ci/index.php/Internet/abonnes-service-internet.html>

⁸ Les chiffres clés de l'Internet en Côte d'Ivoire : 22% de la population connectée en 2016, novembre 2016 <http://urlz.fr/6R4D>

En résumé, il est à retenir que l'Internet en Côte d'Ivoire est quasiment au service de l'utilisation des médias sociaux. Si bien que parler de l'Internet, c'est presque faire allusion chez l'individu lambda à Facebook, YouTube, Twitter, Instagram, Messenger, et aux blogs. Et comme pour corroborer cet état de fait et montrer l'ampleur de l'utilisation des médias sociaux, Jean Patrick Ehouman, Président de l'ONG Akendewa, nommé parmi les influenceurs web du continent par le Magazine FORBES Afrique, affirme que : « *Les réseaux sociaux sont très utilisés par les internautes ivoiriens. Et, c'est dommage de le dire, mais sans même regarder la télé, vous êtes très informé. A la limite, plus informé que ceux qui regardent la télé. Encore faut-il savoir bien les utiliser.* »

Cependant, il faut savoir que l'importance d'utilisation des médias sociaux n'est pas sans lien avec la question de la démocratie. De nos jours, les deux entretiennent des rapports étroits.

Le lien existant entre les médias sociaux et la démocratie en Côte d'Ivoire

La démocratie, selon la célèbre formule de Abraham Lincoln, peut être définie comme « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* »⁹. C'est un système politique caractérisé par la supériorité du pouvoir populaire dans un gouvernement, ou par le contrôle de ce gouvernement par le peuple. Ainsi, dans le système démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, de près ou de loin, aux décisions qui les touchent directement ou indirectement.

Dans un tel système, qui est celui adopté par la Côte d'Ivoire, toutes les personnes ont droit aux libertés fondamentales, notamment aux libertés de pensée, d'expression (presse, réunion), de déplacement, d'association, de vote, et de la diffusion de l'information et de l'accès à l'information. Le citoyen a aussi le droit d'exiger des comptes aux administrateurs publics. Et ces derniers ont l'obligation de rendre compte de leurs actions aux individus, aux groupes ou aux organisations.

Avant l'arrivée d'Internet et des médias sociaux, il existait des démocraties qui fonctionnaient relativement bien. Car, il est important de le rappeler, la démocratie n'est pas apparue avec le développement de l'ère informatique¹⁰. Avec le système de démocratie représentative, le peuple, au travers des élus, participait et participe encore à la gestion des affaires de la cité. Mais avec l'avènement du numérique, la démocratie a comme atteint son plein potentiel.

Grâce à Internet et aux médias sociaux, le citoyen est plus libre. Il peut directement, et sans forcément passer par le système de représentation par exemple, interagir avec les

acteurs politiques. Il peut avoir un plus rapide accès à l'information, la discuter et émettre ses propres recommandations. Dorénavant, les médias sociaux sont devenus un élément essentiel pour accéder à une plus grande liberté et impulser les changements souhaités. Ainsi, le simple citoyen, par le canal d'un média social peut même influencer tout le processus démocratique d'un pays.

Et les exemples ne manquent pas dans l'actualité africaine, et même ivoirienne. En 2010, lors de ce qui a été baptisé le printemps arabe¹¹, l'on se souvient de l'apport des médias sociaux dans la chute du régime de Hosni Moubarak en Egypte¹². De même, en Côte d'Ivoire, comme le dit fort bien Daouda Coulibaly, journaliste et activiste, à propos de l'affaire de l'augmentation du coût de l'électricité¹³ : « *[...] C'était une bombe sociale qui était en train de se préparer. La déferlante de colère qu'il y a eu sur les réseaux sociaux a obligé le Président de la République à faire un rétropédalage. Il est même revenu sur chaque décision de ses ministres [...]. C'est là une preuve que les réseaux sociaux sont un outil important de la démocratie moderne.* »

En clair, aujourd'hui, le lien entre les médias sociaux et la démocratie n'est plus vraiment à démontrer. Il semble être évident. Les médias sociaux sont pratiquement le canal privilégié d'expression des principes de la démocratie pour les populations. Ils leur permettent d'avoir aussi une influence positive sur le processus démocratique de leur pays.

L'impact positif de l'usage des médias sociaux sur la démocratie en Côte d'Ivoire

On ne le dira jamais assez, les médias sociaux ont révolutionné la manière de communiquer au 21^{ème} siècle. Depuis leur apparition, ils ont eu des effets bénéfiques sur l'expression de la démocratie en général. En Côte d'Ivoire, cet impact positif sur le jeu démocratique est à observer à plusieurs niveaux.

- La facilité d'accès du citoyen à l'information

Comme les statistiques le révèlent en France¹⁴, aux Etats-Unis ou en Côte d'Ivoire, les médias sociaux sont une source privilégiée d'information pour les internautes. Et, l'on peut aisément observer que Facebook, Twitter et YouTube sont le trio de tête de la nouvelle information sur l'actualité au détriment des médias traditionnels. Car, ceux-ci offrent une solution nouvelle pour toucher le citoyen. De plus en plus, les médias traditionnels s'orientent vers les réseaux sociaux sur lesquels ils ouvrent des pages, rédigent des articles et éditent des vidéos.

⁹ Le discours d'Abraham Lincoln à Gettysburg, 19 novembre 1863. <http://urlz.fr/6R4K>

¹⁰ La Démocratie : Histoire, théories, pratiques, Jean-Vincent Holeindre et Benoît Richard, Sciences Humaines Éditions, 2010. <http://urlz.fr/6T1W>

¹¹ Les médias sociaux dans le monde arabe : l'impact sur la jeunesse, les femmes et le changement social, Racha Mourta et Fadi Salem, Med. 2012 <http://urlz.fr/6R4H>

¹² Le rôle des réseaux sociaux sur le printemps arabe se chiffre, septembre 2011 <http://urlz.fr/6R4F>

¹³ Les Ivoiriens en colère contre la hausse des tarifs de l'électricité, septembre 2016 <http://urlz.fr/6R4E>

¹⁴ Les réseaux sociaux prennent une place croissante dans l'accès à l'information, Alexis Delcambre, juillet 2016 <http://urlz.fr/6R3Q>

Ainsi, par le moyen du smartphone, les réseaux sociaux se montrent plus performants que les médias traditionnels pour amener les utilisateurs vers des contenus d'information. En plus, l'accès à l'information est simple et gratuit. Sans attendre, les utilisateurs peuvent avoir accès aux contenus 24H/24¹⁵.

La Radiotélévision Ivoirienne (RTI), par exemple, en mal d'audience depuis la fin de la crise postélectorale, a choisi d'ouvrir un compte Facebook, YouTube et Twitter pour diffuser ou communiquer sur certains de ces programmes. Et certaines chaînes de radios, ou de journaux internationaux comme nationaux tiennent depuis quelques années maintenant une réelle présence sur les réseaux sociaux. En Côte d'Ivoire, vu le rythme et l'importance de partage d'articles web, de vidéos de médias et autres, l'on peut s'avancer pour dire que plus de 50% des 81% d'internautes ivoiriens sur les réseaux sociaux le font pour être au parfum de l'information. Encore faut-il savoir s'il s'agit de la bonne information.

- La démocratisation de la parole et la participation au débat public

Les médias sociaux ont libéré la parole. Ils ont permis au citoyen, quelle que soit sa position géographique ou son rang social de participer au débat public, de partager son opinion, d'exprimer ses idées au-delà des clivages partisans et ainsi aider au jeu démocratique dans son pays. Dans tous les domaines de la vie de la nation, le citoyen a la possibilité de faire entendre sa voix et qu'elle soit prise en compte. Il peut ainsi se prononcer sur les conditions de vie sociale, la gouvernance locale, l'alternance démocratique, etc. Aussi, comme le signale Franck Obed de Observateur Citoyen, « *Sur les réseaux sociaux, les gens se sentent beaucoup plus libres. Et de plus, ils ont la possibilité d'utiliser des avatars, c'est-à-dire de ne pas pouvoir s'exprimer avec son nom ou son identité propre. Donc, cela offre plus de libertés.* ». Des libertés qui ne vont pas sans responsabilité.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, on ne compte plus le nombre de pages, de groupes et autres forums thématiques permettant à l'internaute de donner son avis en toute liberté. Parmi ceux-ci, sur Facebook, il y a des plateformes de discussion politique et pas que, qui réunissent des milliers d'abonnés comme Observatoire Démocratique en Côte d'Ivoire (ODCI) et Ivoire Justice devenu Observateur Citoyen. Mais aussi, Twitter et YouTube ne sont pas en reste. Des individus y sont énormément suivis pour leur prise de position sur l'actualité publique en cours. Johnny Patcheco, Youtubeur ivoirien en exil à l'issue de la crise postélectorale ivoirienne, est par exemple l'un des vidéastes les plus suivis de la toile ivoirienne avec plus de 51 000 abonnés.

- Le rôle d'éveil des consciences et de mobilisation sociale

Les médias sociaux de par leur utilisation de plus en plus répandue et de sa dimension planétaire, participent à l'éveil de la conscience démocratique. Les peuples opprimés peuvent ainsi par le biais de ce canal comparer leur situation socio-politique avec celle d'autres peuples et réagir en conséquence. Le printemps arabe et la révolution burkinabé sont des exemples qui viennent à propos. Plus récemment, la bastonnade du journaliste-Blogueur ivoirien Daouda Coulibaly, dont les propos sont aussi retranscrits dans le cadre de cette étude, ont soulevé la colère des internautes ivoiriens. Ceux-ci n'ont pas hésité en masse à rappeler au gouvernement que la liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes dits démocratiques.

De même, sur les questions sociales, une véritable mobilisation peut s'organiser pour attirer l'attention des gouvernants sur un fait. Ainsi, dans le cas de l'affaire du meurtre rituel du petit Bouba¹⁶ qui a ému la Côte d'Ivoire, il y a eu une prise de conscience générale du phénomène d'enlèvement des personnes grâce principalement aux réseaux sociaux¹⁷. Et par ce même canal, la mobilisation sociale en faveur d'une marche interpellative des autorités gouvernementales s'est faite. Des milliers de personnes ont répondu présent à l'appel.

- L'interaction avec les politiques

Les médias sociaux offrent aux acteurs et aux institutions politiques, ainsi qu'à la population, des possibilités d'interaction novatrice. Grâce aux médias sociaux, la communication n'est plus uniquement verticale. C'est-à-dire de l'institution ou du politique au citoyen. Désormais, la communication est horizontale. Elle permet donc au citoyen de réagir directement à l'information ou au point de vue du politique.

Ainsi, on observe une présence plus accrue des politiciens sur les médias sociaux. Presque toutes les institutions publiques et les personnalités politiques ivoiriennes ont une présence sur les réseaux sociaux¹⁸. Pour ceux-ci, c'est un moyen privilégié de diffusion de leurs messages politiques, de découvrir les domaines d'intérêt et les besoins des populations et de constituer des réseaux de soutien.

En Côte d'Ivoire, le Président de l'Assemblée Nationale Guillaume Soro et son prédécesseur, l'opposant Mamadou Koulibaly du parti LIDER, sont passés maîtres de l'utilisation des réseaux sociaux. Ils animent régulièrement leurs diverses pages et interagissent avec les internautes.

¹⁵ Les réseaux sociaux : un accès à l'information, Offre Digitale, février 2018 <http://urlz.fr/6R45>

¹⁶ Affaire "assassinat de Bouba" : La divulgation des informations complique l'enquête, Frat Mat, mars 2018 <http://urlz.fr/6R5m>

¹⁷ Phénomène d'enlèvements d'enfants : Plus de 40 cas en deux mois, Frat Mat, février 2018 <http://urlz.fr/6R3T>

¹⁸ Quand les politiques ivoiriens s'invitent sur la toile pour mieux s'adresser aux populations. <https://youtu.be/gA1QjOC7vQo?t=77>

- Une réponse à la crise de la représentation

Les médias sociaux peuvent répondre efficacement à la crise de la représentation des populations. En effet, en Côte d'Ivoire, il faut l'avouer, la politisation des débats même socio-économiques, a conduit les populations à se rebeller contre les autorités publiques en qui ils ont perdu confiance. Désormais, les populations ou les personnes cherchent de plus en plus à se faire entendre par elles-mêmes. Elles outrepassent ainsi les élus et autres autorités administratives, dont le rôle est d'agir dans l'intérêt des administrés, pour se faire entendre.

Les médias sociaux servent désormais de canal pour remonter directement leurs préoccupations aux hauts gouvernants. Des maternités ont été rénovées, des couveuses pour bébé prématuré ont été obtenues, des travaux de réparation et d'assainissement ont été effectués grâce à l'action interpellative directe des populations via les médias sociaux.

A voir tous ces aspects positifs, l'on pourrait croire que les médias sociaux ne présentent que du bon. Hélas non, comme les deux faces d'une pièce de monnaie, les médias sociaux ont bien malheureusement aussi une influence négative sur la démocratie en Côte d'Ivoire.

L'impact négatif de l'usage des médias sociaux sur la démocratie en Côte d'Ivoire

Depuis la crise postélectorale ivoirienne de 2010-2011, l'on a pu véritablement se rendre compte que l'usage des médias sociaux n'avait pas qu'une influence positive. Il pouvait très bien servir la cause de lugubres desseins dont la finalité est la mise en mal du système démocratique du pays. Divers indicateurs révèlent cette influence négative.

- Les fausses informations

Le phénomène des « fake news » ou « fausses informations » n'est pas nouveau. Sous la forme de folles rumeurs ou d'informations montées de toute pièce, il a toujours existé dans l'horizon socio-politique notamment ivoirien. Avec les médias sociaux, le phénomène s'est simplement aggravé par la diffusion virale et large qu'elle offre. De plus en plus, la lutte contre les fausses nouvelles s'organise. Car, c'est aujourd'hui un enjeu crucial pour la démocratie.

Les fausses informations peuvent ainsi influencer sur l'issue d'une élection par exemple. Le cas de l'implication supposée de la Russie dans l'élection américaine est parlant. Selon Facebook, près de 80.000 messages politiques créés par des acteurs russes ont été vus par quelque 126 millions d'Américains à l'occasion de la campagne électorale de

2016. En Côte d'Ivoire, notons qu'une tentative qu'on pourrait qualifier du même genre a été observée lors des élections législatives de 2016. Une certaine vidéo d'un acteur politique diffusée sur les réseaux sociaux a défrayé la chronique. Dans celle-ci, le politicien s'autoproclamait victorieux tandis que les résultats officiels parus peu après affichaient sa défaite¹⁹.

Plus grave, les fausses nouvelles peuvent entraîner le chaos si elles ne sont pas vite circonscrites. Surnoises, elles prennent diverses formes comme des photos pour illustrer des violations aux droits humains ou qui sont utilisées pour mettre en exergue des faits qu'on veut dénoncer. Pendant la crise postélectorale ivoirienne, une image de centaines de personnes calcinées avait été abondamment partagée sur les médias sociaux comme preuve du massacre de Duékoué²⁰. Mais à la réalité, il s'agissait d'une photo prise un an plus tôt en République Démocratique du Congo après l'explosion d'un camion-citerne²¹.

- Le buzz et la viralité de l'information

Sur les médias sociaux, un phénomène nouveau a cours en ce moment. Il s'agit du buzz, c'est-à-dire la course au partage d'une information inédite. Cette technique a le bénéfice de toucher en un laps de temps un nombre important de personnes et susciter une réaction. Mais cette technique a un revers désastreux. Il permet le relai d'informations erronées ou manipulatoires non vérifiées. Celles-ci peuvent avoir des conséquences irréversibles.

Twitter puis Facebook sont les champions en la matière. Grâce aux hashtags, retweets et partages, l'information non vérifiée se répand comme une traînée de poudre. Surtout, qu'à l'ère des médias sociaux, on lit très peu. Les titres et les textes descriptifs sont retenus comme l'information elle-même. En témoigne la chute des ventes des journaux en Côte d'Ivoire²². Et, tout ceci n'est pas sans conséquence sur la vérification des faits et la responsabilité qui caractérise le journalisme de qualité.

Pour illustration, en début d'année 2018, des personnes à forte audience sur la toile ivoirienne annonçaient le décès dans sa cellule de détention, d'une personnalité de premier plan du paysage politique ivoirien²³. L'information erronée qui avait réussi à séduire certains médias traditionnels fut rapidement démentie pour parer au plus pressé.

- La manipulation politique et les débats stériles

Sur les médias sociaux en Côte d'Ivoire, il n'est pas rare de voir une information vraie détournée pour servir une cause politique malsaine. De banals faits divers sont commentés pour servir des intérêts politiques au détriment de la paix et de la cohésion sociale. L'irrévérence vis-à-vis des personnalités de l'Etat, les injures gratuites et les attaques personnelles polluent les débats. Elles sont rares les plateformes offrant des débats d'opinions construits et utiles pour la démocratie..

¹⁹ Côte d'Ivoire : "Pourquoi Bamba Affoussiata Lamine doit démissionner du Gouvernement", MB, décembre 2016 <http://urlz.fr/6R3V>

²⁰ Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, ONUCI, Mai 2011 <http://urlz.fr/6R70>

²¹ Attention à la désinformation sur le Net : exemple avec une fausse vidéo du massacre de Duékoué, France 24, mars 2011 <http://urlz.fr/6R3X>

²² Médias : la vente des journaux a chuté de 17 % en 2017 en Côte d'Ivoire (CNP), Abidjan.net, avril 2018 <http://urlz.fr/6T8E>

²³ Côte d'Ivoire : Simone Gbagbo donnée pour morte, son avocat dément, Rufus Polichinelle, février 2018 <http://urlz.fr/6R3Z>

Bien souvent, aidé par les algorithmes des réseaux sociaux, l'internaute demeure dans une sorte de bulle de confort (filter bubble)²⁴. Il ne reçoit que les informations proches de ses propres convictions. Ainsi, il ne participe pas vraiment à un débat d'opinion contradictoire. Car, rien ou presque ne le met en face d'un contradicteur surtout si ce dernier ne veut pas débattre. Or, en démocratie, la discussion libre et le respect de l'opinion de l'autre même si on ne la partage pas est fondamental.

- Les discours haineux, tribalistes et xénophobes

Presque des conséquences absolues du débat stérile, les discours haineux, tribalistes et xénophobes sont observables sur la toile ivoirienne. Ils sont de toute évidence liés à un manque criard d'arguments pour défendre les positions. Et, « *l'anonymat au travers notamment des faux profils, encourage la pauvreté des discussions en ligne. [Pire], il favorise une parole plus violente ou davantage d'écarts de conduite sur le web.* »²⁵

On a pu le voir dans la crise postélectorale ivoirienne. Les réseaux sociaux ont servi à exacerber les tensions. Avant, les gens n'avaient pas le courage de dire leur haine en public contre tel groupe ethnique ou tel autre groupe de non-nationaux. Mais avec l'usage des réseaux sociaux, les gens se sont tout permis sans plus se fixer de limites. Ils ont bénéficié d'une large audience et de la puissance de diffusion de leurs messages abjects. Dans une certaine mesure, l'on pourrait dire que les médias sociaux ont joué le rôle de la tristement célèbre « Radio mille collines » au Rwanda. Le résultat, on le connaît fort bien. Plus de 3 000 morts officiellement dénombrés.

Aujourd'hui, s'il faut reconnaître que la situation s'est considérablement améliorée, il n'en demeure pas moins vrai que des poches de résistances subsistent. Dans les écrits et dans les paroles de certains, on observe encore de la violence.

- L'incitation au fanatisme religieux, au crime et à la révolte

Avec l'émergence de l'idéologie religieuse totalitaire en Afrique, de nouvelles menaces à la démocratie ont fait leur apparition sur les médias sociaux. Ces derniers sont utilisés pour promouvoir des idées extrémistes contraires aux valeurs et principes de la démocratie notamment la liberté de religion. Les attentats terroristes de 2015 à Bassam, ont permis une prise de conscience de l'opinion publique à ce sujet.

Des appels au crime et à la révolte pour des convictions politiques ou personnelles sont relayés via les réseaux sociaux. Le cas de l'interpellation par la police criminelle ivoirienne d'un

internaute ivoirien appelant « *au meurtre des enfants de gendarmerie* » lors de l'affaire Bouba est évocateur.

Les arguments sus évoqués témoignent bien des différentes influences que peuvent avoir l'utilisation des médias sociaux sur la démocratie en Côte d'Ivoire. Elles sont tantôt positives, tantôt négatives. Mais dans l'intérêt de la société, il convient de faire des recommandations pour profiter des aspects positifs mais aussi juguler les effets négatifs que peuvent avoir les médias sociaux.

- La divulgation des données personnelles et l'atteinte aux droits et libertés des internautes

Sur les médias sociaux, le principe est presque aussi la divulgation des données à caractère personnel. Pour créer et animer un compte Facebook, YouTube, Tweeter, Instagram, ou autres, il faut nécessairement donner des informations sur soi (si l'on ne veut pas passer pour un troll)²⁶. Généralement, l'on donne volontairement son nom, son prénom, son numéro de téléphone, son email, son occupation actuelle, sa situation matrimoniale, sa photo, etc. Mais bien d'autres informations sur l'utilisateur des médias sociaux peuvent être récupérées à son insu. Il peut s'agir par exemple du lieu précis de sa localisation actuelle, le nom de ses amis proches, ses opinions politiques, ses lieux visités, ses goûts culinaires, etc. Toutes ces informations dont les entreprises du numérique et même les Etats sont détentrices peuvent constituer des risques autant pour les droits des individus que pour la démocratie en général.

Les données personnelles des internautes peuvent donc servir à des desseins cachés, non connus de l'internaute. Ainsi, suivant l'actualité récente, les informations Facebook de près de 87 millions d'utilisateurs - la plupart aux États-Unis - ont pu être partagées de façon indue avec le cabinet d'analyse britannique Cambridge Analytica. Il faut le noter, ces informations ont constitué une précieuse base de données pour le cabinet avant qu'il ne soit coopté pour la campagne de Donald Trump.

Dans l'hypothèse d'un état ovarien, irrespectueux des principes démocratiques, les informations collectées par le biais des médias sociaux pourraient servir à restreindre les libertés des individus. Avec cette mine d'information, il serait très facile de suivre les individus à la trace et appliquer des politiques restrictives de libertés. C'est peut-être pourquoi, l'Etat ivoirien, dans un souci de protection des libertés et de la vie privée de ses citoyens a depuis 2013 pris d'importantes lois pour la régulation de l'espace virtuel ivoirien. L'une des plus intéressante est la Loi n°2013- 450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel. Mais à tout cela, bien d'autres choses sont à faire.

²⁴ Bulles de filtre et démocratie, Christelle CURCIO, janvier 2017 <http://urlz.fr/6R82>

²⁵ <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Numerique/Application-Sarahah-dangers-messages-anonymes-2017-08-24-1200871555>

²⁶ Un troll désigne, dans l'imagerie de l'internet, un personnage malfaisant dont le but est de perturber le fonctionnement des forums de discussion en multipliant les messages sans intérêt (ou, plus subtilement, en provoquant leur multiplication). Source : Qu'est-ce qu'un troll ? Pascale Louédec et ARNO, août 2001. <http://urlz.fr/5Vp>

Conclusion et recommandations

Notre étude a permis tout d'abord de constater que les médias sociaux sont de nos jours beaucoup utilisés par la population ivoirienne, principalement chez les jeunes repartis sur l'ensemble du territoire (77% de la population). Ceux-ci au moyen surtout du mobile se connectent aux médias sociaux autant pour se distraire que pour s'informer et interagir avec les autres. Ensuite, il est maintenant clair que l'utilisation des réseaux sociaux est en lien avec la démocratie. Car, les réseaux sociaux sont également des canaux d'expression des principes démocratiques. A cet effet, la facilité d'accès à l'information et la liberté d'expression sont des exemples d'influences positives des médias sociaux sur la démocratie ivoirienne. Mais, notre étude a aussi permis de lever l'angélisme qui pourrait faire croire en la sainteté des médias sociaux. En effet, les médias sociaux, mal utilisés, sont des dangers pour la démocratie en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, au terme de notre étude, il s'avère important pour nous de faire des recommandations en vue d'appuyer les mesures législatives et institutionnelles déjà prises par le gouvernement ivoirien pour rendre l'Internet plus sûr. Ainsi, nos propositions se font à divers niveaux :

• Aux gouvernants

- Davantage vulgariser la loi sur la presse;
- Veiller à l'application effective de la législation sur la répression des infractions en ligne commises par des acteurs de la presse ou par le citoyen ;
- Accentuer les efforts en vue de permettre la couverture totale du territoire ivoirien en internet ;
- Aider à la dotation des organes de régulation des moyens financiers, humains et matériels pour assurer la veille et la répression des comportements déviants ;
- Informer et sensibiliser les acteurs clés des médias sociaux ;
- Eviter la censure gratuite des opinions et la traque des cyber-activistes ;
- Renforcer la communication institutionnelle sur les réseaux sociaux en accordant davantage d'attention aux pré-occupations des administrés ;
- Prévoir un régime de promotion transitoire de la presse en ligne ;
- Insérer dans les programmes académiques des modules sur l'utilisation d'Internet et des médias sociaux.

Aux organisations de la société civile

- Davantage renforcer leur présence sur les médias sociaux ;
- Faire l'observation régulière des médias sociaux et rédiger des rapports en ce sens ;
- Contribuer à la sensibilisation et à l'information sur une utilisation positive des médias sociaux.

• Aux acteurs des médias traditionnels et des nouveaux médias

- S'adapter au changement en renforçant la présence des médias traditionnels sur les médias sociaux ;
- Résister à la tentation du buzz sans vérification préalable des informations à diffuser ;
- Faire preuve d'éthique et de responsabilité lors de la diffusion de contenus ;
- Assurer une réelle modération et l'administration des pages et forums en supprimant les commentaires contraires aux principes démocratiques ;
- Donner au cybercitoyen, les moyens de vérifier les informations reçues.
- Rédiger un manuel d'éthique et de responsabilité du communicateur des nouveaux médias.

• Aux internautes

- S'autoréguler en évitant les pratiques contraires à la démocratie ;
- S'exprimer librement en respectant les droits des autres ;
- Participer utilement aux débats en avançant des arguments construits ;
- Signaler les contenus qui paraissent contraires aux principes et valeurs de la démocratie ;
- Vérifier les informations reçues avant de les diffuser ou d'en faire l'écho.

³ Afrikapresse : Le ministre ivoirien de l'Industrie et des Mines, Jean-Claude Brou, lors d'une conférence de presse le jeudi 3 août 2017, au sortir d'un déjeuner d'échange avec les opérateurs économiques du secteur minier.

⁴ <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/26/9998-cote-divoire-la-lutte-sans-fin-contre-lorpaillage-clandestin-9998> consulté le 20 novembre 2017.

⁵ Frat Mat Info: Le bilan des récents acquis du programme national triennal 2013-2016 de rationalisation de l'orpaillage présenté par le ministre Jean-Claude Brou, lors d'un séminaire, le jeudi 15 juin 2017 à l'hôtel président de Yamoussoukro.

⁶ Le Ministre de l'Industrie et des mines : M. Jean-Claude Brou : L'invité de la rédaction du quotidien Fraternité Matin du vendredi 10 novembre 2017.

⁷ PNUD: La conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable », 1997.

- A la Friedrich-Ebert-Stiftung

- Apporter son soutien technique et éventuellement financier aux efforts du gouvernement dans sa volonté de faire des médias sociaux, un allié de la démocratie en Côte d'Ivoire ;
- Soutenir les organisations de la société civile à prendre conscience de la puissance des médias sociaux dans le jeu démocratique ;
- Organiser des formations avec les acteurs des nouveaux médias sur leur responsabilité dans la promotion de la démocratie ivoirienne.
- Mener davantage de projets d'étude sur la question des médias sociaux en Côte d'Ivoire.

³ Afrikapresse : Le ministre ivoirien de l'industrie et des Mines, Jean-Claude Brou, lors d'une conférence de presse le jeudi 3 août 2017, au sortir d'un déjeuner d'échange avec les opérateurs économiques du secteur minier.

⁴ <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/26/9998-cote-divoire-la-lutte-sans-fin-contre-lorpaillage-clandestin-9998> consulté le 20 novembre 2017.

⁵ Frat Mat Info: Le bilan des récents acquis du programme national triennal 2013-2016 de rationalisation de l'orpaillage présenté par le ministre Jean-Claude Brou, lors d'un séminaire, le jeudi 15 juin 2017 à l'hôtel président de Yamoussoukro.

⁶ Le Ministre de l'industrie et des mines : M. Jean-Claude Brou : L'invité de la rédaction du quotidien Fraternité Matin du vendredi 10 novembre 2017.

⁷ PNUD: La conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable », 1997.

Références

Documents consultés

Boyd, Danah. 2009. «Les médias sociaux sont là pour rester ... maintenant quoi ?» Microsoft Research Tech Fest, Redmond, Washington, 26 février.

Publication no 2010-03-F, Ottawa, Canada, Bibliothèque du Parlement (2012) <http://urlz.fr/6R4N>

Le discours d'Abraham Lincoln à Gettysburg, 19 novembre 1863. <http://urlz.fr/6R4K>

La Démocratie : Histoire, théories, pratiques, Jean-Vincent Holeindre et Benoît Richard, Sciences Humaines Éditions, 2010. <http://urlz.fr/6T1W>

Les médias sociaux dans le monde arabe : l'impact sur la jeunesse, les femmes et le changement social, Racha Mourtada et Fadi Salem, Med. 2012 <http://urlz.fr/6R4H>

Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, ONUCI, Mai 2011 <http://urlz.fr/6R70>

Articles en ligne

Chiffres clés sur Facebook pour la Côte d'Ivoire pour 2017, l'heb Bejil, Avril 2017 <http://urlz.fr/6R4B>

ABONNÉS – INTERNET, ARTCI, mars 2018 <http://www.artci.ci/index.php/Internet/abonnes-service-internet.html>

Les chiffres clés de l'Internet en Côte d'Ivoire : 22% de la population connectée en 2016, novembre 2016 <http://urlz.fr/6R4D>

Les Ivoiriens en colère contre la hausse des tarifs de l'électricité, septembre 2016 <http://urlz.fr/6R4E>

Le rôle des réseaux sociaux sur le printemps arabe se chiffre, septembre 2011 <http://urlz.fr/6R4F>

Les réseaux sociaux prennent une place croissante dans l'accès à l'information, Alexis Delcambre, juillet 2016 <http://urlz.fr/6R3Q>

Médias : la vente des journaux a chuté de 17 % en 2017 en Côte d'Ivoire (CNP), Abidjan.net, avril 2018 <http://urlz.fr/6T8E>

Les réseaux sociaux : un accès à l'information, Offre Digitale, février 2018 <http://urlz.fr/6R45>

Quand les politiques ivoiriens s'invitent sur la toile pour mieux s'adresser aux populations, RTI, mars 2018 <http://urlz.fr/6R44>

Affaire "assassinat de Bouba" : La divulgation des informations complique l'enquête, Frat Mat, mars 2018 <http://urlz.fr/6R5m>

Phénomène d'enlèvements d'enfants : Plus de 40 cas en deux mois, Frat Mat, février 2018 <http://urlz.fr/6R3T>

Côte d'Ivoire : "Pourquoi Bamba Affoussiata Lamine doit démissionner du Gouvernement", MB, décembre 2016 <http://urlz.fr/6R3V>

Attention à la désinformation sur le Net : exemple avec une fausse vidéo du massacre de Duékoué, France 24, mars 2011 <http://urlz.fr/6R3X>

Côte d'Ivoire : Simone Gbagbo donnée pour morte, son avocat dément, Rufus Polichinelle, février 2018 <http://urlz.fr/6R3Z>

Bulles de filtre et démocratie, Christelle CURCIO, janvier 2017 <http://urlz.fr/6R82>

Sites web : www.linternaute.fr

³ Afrikipresse : Le ministre ivoirien de l'industrie et des Mines, Jean-Claude Brou, lors d'une conférence de presse le jeudi 3 août 2017, au sortir d'un déjeuner d'échange avec les opérateurs économiques du secteur minier.

⁴ <http://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/26/9998-cote-divoire-la-lutte-sans-fin-contre-lorpaillage-clandestin-9998> consulté le 20 novembre 2017.

⁵ Frat Mat Info: Le bilan des récents acquis du programme national triennal 2013-2016 de rationalisation de l'orpaillage présenté par le ministre Jean-Claude Brou, lors d'un séminaire, le jeudi 15 juin 2017 à l'hôtel président de Yamoussoukro.

⁶ Le Ministre de l'industrie et des mines : M. Jean-Claude Brou : L'invité de la rédaction du quotidien Fraternité Matin du vendredi 10 novembre 2017.

⁷ PNUD: La conférence mondiale sur la « Gouvernance et le développement humain durable », 1997.



Diplômée en relations internationales à l'Université technique de Dresde, **Pauline Koch** s'intéresse avant tout aux relations politiques et économiques entre les pays du Nord et du Sud. Ambitieuse de mieux comprendre ces relations, elle a effectué plusieurs stages de longue durée, entre autres au Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement à Bonn, à la Friedrich-Ebert-Stiftung à Abidjan et au sein de l'association Espoir pour la Jeunesse à Lomé. Étant consciente des inégalités inhérentes au système actuel, Pauline Koch poursuivra ses études en commençant bientôt un master en économie et relations internationales à l'Université Johns Hopkins à Bologne.

La société civile et les accords commerciaux internationaux - L'exemple de l'accord de partenariat économique entre la CEDEAO et l'UE

Introduction

Après l'expiration de la convention de Lomé en 2000, l'accord de Cotonou devrait mettre les relations économiques entre l'Union Européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en conformité avec le droit de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et son principe de réciprocité. Dans ce but, des accords de partenariat économique (APE) furent négociés entre l'UE et sept groupes régionaux, dont la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Malgré une forte résistance sur les deux côtés de la méditerranée, l'APE entre l'UE et la CEDEAO fut signé par la Côte d'Ivoire en 2016. Les critiques de cet accord dénonçaient que les industries ouest-africaines seraient défavorisées par l'accord et entravées dans leur développement¹. En plus, l'accord était vu comme un moyen pour l'UE de s'assurer un accès permanent aux ressources naturelles de la région à conditions favorables². Néanmoins, sous l'augmentation de la pression politique de l'UE, le gouvernement ivoirien et la majorité des autres États membres de la CEDEAO ont signé l'APE.

Dans d'autres cas – par exemple l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'UE et le Canada –, on a pu constater une résistance de la société civile qui mettait de la pression sur les négociateurs des traités commerciaux internationaux. En résultat, les traités étaient modifiés pour intégrer les demandes de la société civile et mieux représenter les intérêts des populations concernées.

Conformément à l'objectif de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) qui est celui d'aider au renforcement des syndicats et des acteurs de la société civile en Côte d'Ivoire, cette étude vise à évaluer le rôle de la société civile ivoirienne dans les négociations de l'APE. Elle a également pour objectif d'identifier les domaines dans lesquels ses capacités pourraient encore être renforcées pour mieux défendre les intérêts de la société civile lors de négociations de traités commerciaux internationaux pour les rendre plus équitables.

Ceci est particulièrement pertinent vu l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020. Cette expiration provoquera le processus « post-Cotonou » qui demandera de nouvelles négociations sur les relations politiques et économiques entre l'UE et l'ACP à partir de septembre 2018³.

¹ Brandi; Bruhn (2014): Wirtschaftspartnerschaftsabkommen: Das Ultimatum verstreicht.

² Otto (2015): Fluchtursachen besser bekämpfen.

³ Keijzer, Bartels (2017): Assessing the Legal and Political Implications of the Post-Cotonou Negotiations for the Economic Partnership Agreements, p.2.

Dans le cadre de cette étude, des entretiens ouverts ont été réalisés avec des représentants d'organisations de la société civile (OSC) ivoiriennes, y compris des organisations patronales et syndicales, ainsi qu'avec des experts (économistes, journalistes économiques). L'évaluation de ces interviews et la recherche documentaire (journaux, publications des OSC, littérature secondaire) ont permis d'avoir une idée concrète de l'influence que les OSC ivoiriennes ont pu exercer sur les négociations de l'APE et à quels obstacles elles ont fait face.

La présente étude est structurée comme suivant : Tout d'abord, un aperçu général des fonctions des OSC dans une démocratie et des instruments à leur disposition pour influencer les négociations de traités commerciaux internationaux sera donné (Chap. II). Ensuite, le degré d'implication des OSC ivoiriennes dans les négociations de l'APE sera révélé ainsi que les obstacles auxquels elles ont fait face (Chap. III). Pour finir, des recommandations seront formulées aux acteurs impliqués (OSC, gouvernement ivoirien, FES) pour renforcer la position des OSC lors de négociations de traités commerciaux internationaux dans le futur (Chap. IV).

Fonctions et instruments de la société civile

Bien que les OSC, que ce soient des organisations non gouvernementales (ONG), associations, syndicats ou coopératives, ne puissent pas déterminer les grandes lignes politiques et économiques, elles sont toutefois indispensables dans une démocratie⁴. Pour preuve, dans le cas de l'AECG, par exemple, la mobilisation et la création d'alliances de la société civile à grande échelle a eu comme résultat une modification d'un grand projet de traité commercial entre l'UE et le Canada pour mieux tenir compte des intérêts des populations⁵.

Pour mieux comprendre le rôle des OSC ivoiriennes lors des négociations de l'APE, il faut d'abord se rendre compte des fonctions principales que les OSC exercent dans une démocratie en général. Ensuite, il faut identifier les moyens et instruments à leur disposition pour exercer ces fonctions. Donner un aperçu de ces aspects permettra de formuler des attentes par rapport au rôle des OSC lors de négociations de traités commerciaux internationaux en principe avant d'analyser l'exemple spécifique de l'APE entre la CEDEAO et l'UE.

Fonctions de la société civile dans une démocratie

En général, les OSC, ou les groupes de défense d'intérêts, représentent l'hétérogénéité d'intérêts dans une société et ainsi la diversité légitime d'une population. Elles interviennent et influencent le discours politique pour défendre leur cause et les intérêts de ses membres et partisans. D'après Jörg Forbrig, la société civile exerce cinq fonctions clés dans une démocratie⁶ :

- Contrôle du pouvoir politique et étatique
- Représentation et défense d'intérêts
- Intégration sociale
- Socialisation politique
- Fourniture de biens et services publics

Tout d'abord, les OSC jouent un rôle essentiel en veillant à ce que le pouvoir public suive les règles démocratiques, constitutionnelles et juridiques. Basée sur son expertise, une ONG peut dénoncer la corruption au sein d'un gouvernement et ainsi mettre la pression sur les responsables pour exiger la gestion des finances publiques conformément aux lois. Egalement, des intérêts particuliers sont fédérés et articulés par les OSC, comme ceux des travailleurs par les syndicats, ceux des entrepreneurs par les organisations patronales ou encore ceux de minorités par les organisations de défense des droits de l'homme. Par ailleurs, les OSC contribuent à l'intégration sociale en augmentant la capacité et volonté des pouvoirs publics de prendre en compte les intérêts articulés par la population. En soutenant ou en s'impliquant dans une OSC, les citoyens peuvent prendre part au dialogue et aux décisions politiques en dehors des élections. Cela renforce la légitimité et la confiance dans le système politique et la socialisation politique. Enfin, souvent grâce au travail volontaire, les OSC fournissent des biens et services publics aux populations. Par exemple, une ONG environnementale fournit un bien public en nettoyant des plages, une banque alimentaire le fait en offrant de la nourriture aux personnes défavorisées ou les associations de défense des droits de réfugiés le font en mettant à disposition des informations et des consultations.

Instruments à disposition des OSC

Pour réaliser ces fonctions, plusieurs moyens sont à la disposition des OSC. Il faut distinguer deux catégories principales : Les relations ou la sensibilisation publiques (« campaigning ») et la mise en réseaux avec des décideurs politiques (« lobbying »)⁷. D'une part, les OSC peuvent recourir aux relations publiques traditionnelles pour défendre leurs intérêts ou pour contrôler le gouvernement. Ce campaigning comprend la mise à disposition d'expertise et la diffusion d'idées auprès de la population. Ceci peut prendre la forme de l'organisation de tables rondes et de réunions informatives, des

⁴ Unmüßig (2015): Sechs Thesen zur Rolle von zivilgesellschaftlichen Akteuren in der Transformation.

⁵ Höltschi (2016): Kehrtwende im EU-Handelsstreit; Pinzler (2016): Gewerkschaften bestehen auf Nachbesserungen an CETA.

⁶ Forbrig: Zivilgesellschaft und Demokratisierung: Theorie und Praxis in Mittel- und Osteuropa.

⁷ Cvetek, Daiber (2009): Qu'est-ce que la société civile?, p.18.

pétitions, des sondages, des études, des rapports et autres publications ou encore l'utilisation des médias et des réseaux sociaux. Le campaigning peut également prendre des formes plus symboliques et médiatiques comme des mémorandums, des manifestations, des marches et des prises de parole publiques. D'autre part, des OSC peuvent chercher le contact avec des hommes et des femmes politiques pour les convaincre de leurs positions. Le lobbying peut avoir lieu avec des membres du gouvernement, de l'administration, de partis politiques ou encore avec des députés. Souvent, la persuasion s'effectue lors de conversations personnelles et rencontres privées⁸.

Cette liste de moyens disponibles aux OSC n'est pas exhaustive – comme on le dit : la créativité est sans limites.

Traités commerciaux internationaux et attentes vis-à-vis de la société civile

Quand le gouvernement d'un État s'engage dans des négociations sur le commerce avec un autre État, la société civile est forcément concernée. Dépendant de l'économie du pays, les producteurs ou les consommateurs d'un certain bien pourraient profiter d'une libéralisation du commerce pendant que l'autre groupe pourrait être désavantagé. Vu ce fait et basé sur les paragraphes précédents, quelles attentes peut-on avoir par rapport au rôle des OSC dans la négociation de traités commerciaux internationaux ? Légitimement, il peut se dégager trois attentes principales :

Attente 1 : Les différentes OSC représentent les intérêts des différents groupes de la population qui seraient touchés par le traité.

Attente 2 : Des demandes concrètes sont formulées et articulées par du campaigning ou lobbying pour défendre les intérêts du groupe représenté.

Attente 3 : Dépendant de la capacité et volonté du gouvernement de prendre en compte les intérêts articulés et aussi de son pouvoir de négociation vis-à-vis du partenaire de négociation, on retrouve ces demandes dans le traité résultant.

La société civile et l'APE UE-CEDEAO

L'objectif clé de ce chapitre est de découvrir à quel degré ces attentes sont satisfaites dans le cas des OSC ivoiriennes dans les négociations de l'APE. L'exemple de l'APE entre la CEDEAO et l'UE sert comme un exemple récent et assez controversé pour comprendre l'implication des OSC ivoiriennes dans les négociations de traités commerciaux internationaux en général. Mais avant de se plonger dans l'analyse, il faut d'abord connaître le contexte, le contenu et les potentiels avantages et désavantages de l'APE pour la Côte d'Ivoire.

Qu'est-ce que l'APE entre la CEDEAO et l'UE ?

Entre 1975 et 2000, la convention de Lomé accordait un accès en franchise de droits et de quotas au marché de l'UE aux pays ACP sans qu'ils ne soient obligés d'ouvrir leurs marchés aux pays de l'UE⁹. Pourtant, en 1993 et 1994, des groupes spéciaux jugeaient ces préférences commerciales unilatérales illégales sous le droit de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui est aujourd'hui à la base du droit de l'OMC¹⁰. Faisant suite à la convention de Lomé (2000 à 2020), l'accord de Cotonou prévoyait donc des APE afin de concilier le commerce UE-ACP avec le principe de réciprocité de l'OMC¹¹. Sept (07) APE devraient être négociés avec différents blocs régionaux, y compris la CEDEAO et la Mauritanie.

L'APE entre la CEDEAO et l'UE a été paraphé en 2014 à Accra. Selon cet accord, les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie sont obligés d'ouvrir à 75% leurs marchés aux importations européennes dans les prochains vingt ans. En même temps, ils continueront de profiter de l'accès en franchise de droits et de quotas au marché européen. La majorité des États membres de la CEDEAO est considérée comme des pays les moins avancés (PMA) en sorte qu'ils profitent d'un tel accès privilégié au marché européen même sans l'APE (« Tout sauf les armes »). Pour la Côte d'Ivoire qui n'est pas un PMA, en revanche, l'APE avait une importance supérieure pour maintenir son accès privilégié au marché de l'UE¹².

Plusieurs craintes sont attachées à l'APE du point de vue de la Côte d'Ivoire et des pays de la CEDEAO en général. Tout d'abord, l'obligation d'ouvrir les marchés à l'UE aura pour conséquence une réduction considérable des recettes douanières et donc une forte diminution du budget national. En plus, avec la disparition graduelle des taxes douanières sur les importations européennes, les produits européens deviendront moins chers sur le marché de la CEDEAO et pourraient évincer des produits africains. Particulièrement en vue de la faible compétitivité des industries ouest-africaines vis-à-vis des industries européennes, les pays de la CEDEAO pourraient devenir davantage dépendants des importations. Et, le commerce interafricain pourrait devenir plus faible¹³. Toutefois, la réalisation de ces craintes dépend aussi de la politique économique et industrielle poursuivie par les pays concernés dans les prochaines années. Finalement, à cause d'une clause de la nation la plus favorisée¹⁴ dans l'accord, il pourrait devenir plus difficile pour les pays signataires de conclure des accords de libre-échange avec d'autres partenaires¹⁵.

Mais il y a aussi des espoirs associés à la conclusion de l'APE, par exemple pour la Côte d'Ivoire. En effet, la Côte d'Ivoire est un pays non-PMA avec une économie fortement

⁸ Ibid

¹⁰ Keijzer, Bartels (2017), p.4.

¹¹ Selon le droit de l'OMC, les préférences concédées aux pays ACP par l'UE devraient aussi être concédées aux autres pays en développement, comme ceux de l'Amérique centrale. La préférence des pays ACP par la convention de Lomé n'était donc pas conforme au GATT et une réorientation des relations commerciales entre l'UE et les pays ACP était nécessaire.

¹² Lohmann (2015): Impuls oder Hindernis für Entwicklung? Das Wirtschaftspartnerschaftsabkommen der Europäischen Union und Westafrika. p.1.

axée sur l'exportation et pour laquelle l'UE constitue un principal partenaire commercial. L'accès au marché européen est donc d'une énorme importance. Ainsi, l'APE promet un cadre contraignant dans lequel la Côte d'Ivoire peut continuer ses exportations vers l'UE sous les mêmes conditions¹⁶.

Actuellement (mars 2018), tous les pays ont signé l'APE, sauf la Gambie, la Mauritanie et le Nigéria. Après la signature de tous les pays, l'accord sera soumis à ratification. L'accord entrera en vigueur quand les deux tiers des partis à l'accord l'auront ratifié¹⁷.

Implication de la société civile ivoirienne dans le processus de négociation

Le paragraphe mentionné ci-dessus montre que la conclusion de l'APE pourrait avoir des conséquences considérables pour la Côte d'Ivoire. Malgré cela, le constat est qu'aucun débat sur l'APE n'avait lieu ni au parlement national, ni dans la société civile, ni dans la presse ivoirienne. Les experts et représentants des OSC ivoiriennes interviewés partagent l'opinion que l'association et la visibilité des OSC au cours de la négociation de l'APE étaient faibles. Pourtant, on peut noter une différence entre les différents types d'acteurs de la société civile : pendant qu'un manque d'implication était constaté surtout au niveau des syndicats et des ONG, le secteur privé ivoirien représenté par le patronat avait une visibilité et une implication plus élevées durant le processus de négociation.

Demandes et moyens d'articulation des OSC

Malgré la faible visibilité, la faible association et le manque d'une mobilisation à grande échelle, les OSC, surtout autour du patronat et des syndicats, ont formulé des demandes par rapport à l'APE. Ces demandes s'articulent notamment autour de la protection du secteur industriel ivoirien pour préserver la compétitivité des industries ivoiriennes. A cet égard, il était exigé que l'UE accompagne les pays au niveau du renforcement de capacités techniques et opérationnelles et qu'il y ait un transfert de compétences et de technologies. Cette exigence visait particulièrement la chaîne de production agricole ivoirienne pour qu'elle puisse se familiariser aux standards de production européens et acquérir des outils de mécanisation. Au-delà des demandes techniques, les OSC demandaient la participation active de la société civile dans le processus telle que stipulée par article 7 de l'accord de Cotonou. Notamment, un cadre d'échanges avec les autorités gouvernementales et la mise en place d'un secrétariat national d'information pour une communication régulière avec la société civile sur les évolutions de l'APE ont été souhaités.

Ces demandes ont été formulées par les différents acteurs de manières différentes. Entre autres, le secteur privé a produit un mémorandum. En plus, des rencontres avec le Ministère de l'Intégration ont eu lieu au niveau du secteur privé. Des organisations de défense des droits de l'Homme et du citoyen ont exprimé leurs demandes lors de rencontres initiées par l'UE au cours de la visite d'une de ses délégations en charge des APE. Dans l'ensemble, il est à constater que les OSC étaient plutôt actives au niveau du lobbying dans le sens que les rencontres avec des politiciens et décideurs politiques prenaient un rôle prédominant. Du campaigning par contre n'a pas véritablement pu être observé, surtout pas dans des formes symboliques et médiatiques (comme des manifestations).

Obstacles

Pendant que des organisations patronales assument qu'environ 70% de leurs demandes étaient réalisées, d'autres OSC déplorent ne pas avoir été informées par rapport à la prise en compte de leurs propositions (manque de follow up) et de ne pas être satisfaites avec l'accord tel qu'il est aujourd'hui. Vu cette divergence entre les souhaits et attentes des OSC ivoiriennes et le traité définitif, il est nécessaire d'identifier les difficultés et obstacles auxquels les OSC étaient confrontées :

- **Orientation thématique des OSC** : les OSC ivoiriennes ne se prononcent pas souvent sur les questions d'économie et de commerce international. Généralement, le personnel des OSC est peu formé sur des questions économiques et dispose de peu d'expertise dans le domaine. Au lieu des enjeux économiques, les OSC s'engagent plutôt pour des causes politiques ou sociales. Ceci a contribué au fait que la question de l'APE n'était pas beaucoup discutée par les OSC en Côte d'Ivoire.
- **Défauts au niveau gouvernemental** : en général, il règne l'impression que le gouvernement avait la détermination « d'y aller » et de conclure l'APE. Il faisait donc « ce qui lui a semblé bon et juste » sans volonté d'impliquer d'autres acteurs. Ce manque de volonté de dialogue et d'association fut déploré par une majorité des représentants des OSC et des experts consultés. D'une part, un cadre formel d'échanges et d'information manquait. D'autre part, l'ambiance était telle que les OSC ne voulaient pas mécontenter l'État en se prononçant contre sa volonté. À cause de cette ambiance, des OSC se sont plutôt installées dans des zones de confort au lieu de se prononcer et travailler contre les APE.

¹³ Ibid. p.4-5

¹⁴ Le principe dénommé traitement de la nation la plus favorisée (NPF) constitue le premier article du GATT, étant donc un principe clé du droit de l'OMC. Il comporte que « les pays ne peuvent pas [...] établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux. [S'ils accordent] à quelqu'un une faveur spéciale (en abaissant, par exemple, le droit de douane perçu sur un de ses produits), [ils doivent] le faire pour tous les autres membres de l'OMC » (OMC 2018). Pendant que le droit de l'OMC permet des exceptions au principe NPF pour des accords de libre-échange, la clause dans l'APE exige que les pays ACP doivent toujours concéder les mêmes préférences aux pays de l'UE qu'aux autres partenaires commerciaux (Conseil de l'Union européenne 2014 : 26).

¹⁵ Gisbert et al. (2016), p.9.

¹⁶ Ibid. p.7.

¹⁷ European Commission (2018): Overview of Economic Partnership Agreements. p.1.

¹⁸ Lohmann (2015), p.5

¹⁹ Article 7 de l'Accord de Cotonou parle de la contribution des OSC au processus de développement et stipule « de mettre en place des mécanismes pour impliquer ces organisations dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies et programmes de développement ».

- **Manque de sensibilisation au sein de la population :** Il fut constaté que la population en général ne savait pas ce qu'est l'APE. Ce manque d'information et de sensibilisation peut être attribué au manque d'activités des OSC autour de ce thème. A cause de cela, une mobilisation au niveau des populations n'était pas évidente. Aussi, il faut se rendre compte que la guerre civile et la crise post-électorale se déroulaient en même temps que les négociations de l'APE. Devant ces circonstances exceptionnelles, une mobilisation des masses était encore moins évidente.
- **Question du financement :** les OSC en Côte d'Ivoire sont souvent financées par des organisations internationales. Elles sont donc réticentes à se prononcer contre des thématiques qui sont à l'avantage des pays de financement.

Satisfaction d'attentes ?

En tenant compte des observations et expériences décrites ci-dessus, il faut conclure que les attentes des OSC ivoiriennes et leur influence sur les négociations de l'APE entre l'UE et la CEDEAO n'ont pas été satisfaites. L'insatisfaction peut être retrouvée à trois niveaux.

Attente 1 : Des organisations patronales et syndicales existent en Côte d'Ivoire pour représenter les intérêts des employeurs et employés. Aussi, des ONG pour la défense des droits de l'Homme et le contrôle citoyen existent. Pourtant, des organisations majeures qui se consacrent spécifiquement aux questions économiques et commerciales manquent²⁰. Il faut donc noter le manque d'une représentation spécifique et d'expertise profonde dans le domaine de l'économie et du commerce international dans le paysage des OSC ivoiriennes.

Attente 2 : La visibilité extrêmement faible des OSC lors des négociations de l'APE indique des défauts par rapport à l'articulation des demandes. Très peu d'acteurs de la société civile ont publiquement formulé des demandes par rapport à l'APE ou tenté une mobilisation des masses, l'usage de *campaigning* étant particulièrement non-visible. Également, malgré des contacts et rencontres isolés, les tentatives de lobbying étaient faibles. Seul le patronat ivoirien semble avoir eu des contacts réguliers avec les décideurs politiques.

Attente 3 : Le degré de demandes réalisées étant très bas, les attentes vis-à-vis de la société civile ivoirienne n'ont pas été satisfaites à ce niveau aussi. D'un côté, ceci peut

s'expliquer par le plus grand pouvoir de négociation de l'UE. De l'autre côté, le gouvernement ivoirien a échoué à créer un environnement de dialogue et d'association des OSC sur cette question.

Généralisation des résultats

À quel degré ces constats aident-ils à comprendre l'influence des OSC hors de la question spécifique de l'APE ? Comme mentionné antérieurement, la plupart des négociations de l'APE avaient lieu durant la guerre civile et la crise post-électorale ivoirienne. Naturellement, dans ce contexte, le pays, les citoyens et aussi les OSC avaient d'autres préoccupations qu'un traité commercial international. Néanmoins, d'autres problèmes, non-spécifiques à la crise, persistent empêchant ainsi une influence significative des OSC sur la question de l'APE, le commerce international et dans d'autres domaines. En général, les OSC ivoiriennes font face à un manque de professionnalisme, à une forte dépendance aux bailleurs de fonds, à une politisation, à une polarisation et un manque de légitimité. Souvent, les OSC se mettent à la solde des partis politiques et perdent ainsi leur crédibilité vis-à-vis de la population. Aussi, il est à considérer que l'impact des OSC sur le discours et les décisions politiques existait avant, mais a disparu avec le nouveau gouvernement qui semblerait ne pas être très ouvert à la discussion. Les faiblesses des OSC ivoiriennes observées dans le débat sur l'APE sont donc en accord avec la position des OSC dans d'autres débats. Vu ces défis et faiblesses fondamentaux des OSC ivoiriennes, il n'est pas étonnant que leur influence sur l'APE fût faible.

Conclusion

La société civile ivoirienne fait donc face à plusieurs obstacles et difficultés. Pour augmenter son influence en général, mais particulièrement sur les questions de traités commerciaux internationaux, quelques changements sont nécessaires. Ceux-ci sont présentés ci-dessous ainsi que quelques recommandations visant à proposer comment ils pourraient être réalisés.

Vision pour la société civile ivoirienne

Généralement, la société civile ivoirienne devrait être redynamisée, éclairée, informée et renforcée. Concrètement, elle devrait devenir plus indépendante, aussi bien des partis politiques que du financement des bailleurs de fonds. En principe, le financement ne devrait pas empêcher une OSC d'attaquer un problème réel. Au-delà, le volet économique devrait sortir de la périphérie des OSC. Elles devraient de plus en plus s'investir dans le champ des enjeux économiques et de la coopération internationale. Dans ce but,

¹⁰⁰ Go Africa Online (2018): Organisations non-gouvernementales. Côte d'Ivoire.

les acteurs concernés par l'APE, des petits agriculteurs aux grands entrepreneurs, devraient être formés et sensibilisés sur la question de l'APE et ses impacts sur la Côte d'Ivoire. Aussi, les capacités du personnel des OSC ivoiriennes devraient être renforcées. Par cela, les OSC pourraient prendre une part active dans les discussions au plus haut niveau, contribuer au débat économique au sein de la population et devenir capable d'influencer des décisions. Finalement, le gouvernement devrait démontrer plus de volonté de dialogue et d'association des OSC. Cela pourrait prendre la forme de groupes de travail qui réunirait tous les acteurs concernés.

Recommandations

Pour soutenir la réalisation de cette vision de la société civile ivoirienne, quelques recommandations sont adressées aux OSC, au gouvernement ivoirien et à la FES.

Aux organisations de la société civile

- Les OSC ivoiriennes devraient reconnaître l'importance des relations commerciales internationales pour le bien-être du pays et de ses citoyens. En conséquence, elles devraient se dédier à ces questions et les intégrer à leurs agendas.
- Les OSC devraient mieux utiliser les moyens et instruments à leur disposition pour remplir leurs fonctions dans l'intérêt de la démocratie ivoirienne. Particulièrement, elles devraient davantage se servir des moyens de campaigning pour faire écouter leurs demandes et pour contribuer à la sensibilisation et à la formation de la population.
- Les OSC devraient essayer de créer des modèles d'auto-financement pour pouvoir poursuivre leurs projets en dépit d'une contradiction potentielle des intérêts des bailleurs de fonds ou du gouvernement.

Au gouvernement ivoirien

- Le gouvernement ivoirien devrait prendre des mesures pour créer un environnement de dialogue et d'association des OSC. Il devrait démontrer une véritable volonté de les impliquer dans tous les domaines et encourager les citoyens à prendre une part active aux débats politiques et économiques du pays.
- Le Ministère de l'Intégration devrait être renforcé dans sa capacité d'intégrer les souhaits des OSC dans les négociations et donner des informations aux OSC pour qu'elles aient une vue suffisamment large sur les thématiques en jeu.

- Le gouvernement devrait fournir des sources de financement aux OSC, indépendamment de leurs orientations politiques, pour réduire la dépendance aux bailleurs de fonds.

À la Friedrich-Ebert-Stiftung

- La FES devrait utiliser son réseau et sa bonne réputation pour contribuer au débat sur le commerce et l'économie internationale dans le pays et à la sensibilisation des populations sur ce sujet. Ceci pourrait se faire par des publications, des activités d'information ou des débats publics.
- La FES devrait contribuer à la formation du personnel des OSC sur l'économie mondiale et les relations commerciales internationales. Par des formations, la FES peut fournir de l'expertise et des arguments aux personnels des OSC qui peuvent leur être utiles dans leur mission de défense des intérêts de la population ivoirienne

Références

Brandi, Clara ; Bruhn, Dominique (2014) : Wirtschaftspartnerschaftsabkommen : Das Ultimatum verstreicht. DIE Die aktuelle Kolumne (https://www.die-gdi.de/uploads/media/Deutsches_Institut_fuer_Entwicklungspolitik_Brandi_Bruhn_29.09.2014.pdf).

Cvetek, Nina ; Daiber, Friedel (2009) : Qu'est-ce que la société civile ? KMF-CNOE, en partenariat avec la FES (<http://library.fes.de/pdf-files/bueros/madagaskar/06890.pdf>).

European Commission (2018): Overview of Economic Partnership Agreements (http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/september/tradoc_144912.pdf).

Forbrig, Jörg: Zivilgesellschaft und Demokratisierung: Theorie und Praxis in Mittel- und Osteuropa. German Marshall Fund of the United States (https://www.kuwi.europa-uni.de/de/lehrstuhl/vs/politik3/Dokumente/lehre/forbrig_joerg_presentation_Frankfurt.pdf).

Giesbert, Lena ; Pfeiffer, Birte ; Schotte, Simone (2016): Umstrittene Freihandelsabkommen mit der EU: Afrika unter (Handels-) Druck. GIGA Focus Afrika, numéro 7.

Go Africa Online (2018): Organisations non-gouvernementales. Côte d'Ivoire. (<https://www.goafricaonline.com/ci/annuaire/organisations-non-gouvernementales-ong>).

Höltschi, René (2016): Kehrtwende im EU-Handelsstreit. Neue Zürcher Zeitung 05/072016 (<https://www.nzz.ch/wirtschaft/wirtschaftspolitik/freihandelsabkommen-der-eu-mit-kanada-ceta-nationale-parlamente-sollen-mitentscheiden-ld.104019>).

Keijzer, Niels; Bartels, Lorand (2017): Assessing the Legal and Political Implications of the Post-Cotonou Negotiations for the Economic Partnership Agreements. DIE Discussion Paper, numéro 4.

Lohmann, Annette (2015): Impuls oder Hindernis für Entwicklung? Das Wirtschaftspartnerschaftsabkommen der Europäischen Union und Westafrika. Perspektive, FES Senegal (<http://library.fes.de/pdf-files/iez/11509.pdf>).

OMC (2018): Comprendre l'OMC: Les principes qui inspirent le système commercial. (https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact2_f.htm).

Otto, Thomas (2015): Fluchtursachen besser bekämpfen. Deutschlandfunk 10/11/2015 (http://www.deutschlandfunk.de/eu-afrika-gipfel-fluchtursachen-besser-bekaempfen.795.de.html?dram:article_id=336399).

Pinzler, Petra (2016): Gewerkschaften bestehen auf Nachbesserungen an CETA. Zeit online 27/09/2016 (<http://www.zeit.de/wirtschaft/2016-09/freihandelsabkommen-ceta-aenderungen-gewerkschaften>).

Conseil de l'Union Européenne (2014): Accord de partenariat économique entre les États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'une part, et l'Union Européenne et ses États membres, d'autre part (<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13370-2014-INIT/fr/pdf>).

Unmüßig, Barbara (2015): Sechs Thesen zur Rolle von zivilgesellschaftlichen Akteuren in der Transformation. Heinrich-Böll-Stiftung (<https://www.boell.de/de/2015/02/10/sechs-thesen-zur-rolle-von-zivilgesellschaftlichen-akteuren-der-transformation>).

REGARD JEUNE

ANALYSES POLITIQUES SUR LA CÔTE D'IVOIRE

A PROPOS DE CE FORMAT

En Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup d'autres pays dans le monde, les jeunes peinent à s'intégrer dans le discours politique et journalistique national. La Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire s'engage depuis longtemps pour former et aider les jeunes leaders de demain à se faire une place dans la politique. Mais cette faible représentation de la jeunesse ne touche pas seulement la politique : dans l'économie, la science et également dans le journalisme, il manque des jeunes.

Il est pourtant important d'écouter les voix de la jeunesse et c'est dans cet objectif que la Friedrich-Ebert-Stiftung publie dans ce format semestriel, quatre études rédigées par des jeunes ivoiriens et des jeunes allemands.

En donnant la plume à ces jeunes de différents horizons, la fondation offre un regard jeune sur des thèmes socio-politiques en Côte d'Ivoire, tout en apportant à ces enjeux, des perspectives internationales. Ces textes ont été écrits par des jeunes pour des jeunes souhaitant sortir des sentiers battus et qui sont curieux d'en apprendre plus sur la situation socio-politique de leur pays sous l'angle de leur génération.

Mentions Légales

Illustration de couverture : ©Desskane Guei, Graphiste et motion designer

Friedrich-Ebert-Stiftung Côte d'Ivoire

Abidjan, Cocody, Riviera Attoban

08 BP 312 Abidjan 08

Tel : +225 22 43 88 99

Fax : +225 22 43 87 54

©2018 Friedrich-Ebert-Stiftung

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles des auteur(e)s et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES